

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA PLANIFICATION DU
DEVELOPPEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION
NATIONALE



Programme d'Appui à la Gouvernance

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE BURAMBI



Province BURURI

Bururi, Septembre 2006

TABLE DES MATIERES

Pages

LISTES DES BREVIATIONS

PREFACE

INTRODUCTION

CHAPITRE I. DESCRIPTION PHYSIQUE.....	1
1.1. Situation géographique.....	1
1.2. Organisation administrative.....	1
1.3. Climat.....	3
1.4. Relief et hydrographie.....	3
1.5. Les sols.....	4
1.6. Flore et faune.....	4
CHAPITRE II. DEMOGRAPHIE.....	5
2.1. Estimation de la population burundaise de 2003-2010.....	5
2.2. Population et densité.....	5
2.3. Structure de la population commune Burambi.....	6
2.4. Population active et population a charge.....	6
CHAPITRE III. AGRICULTURE.....	8
3.1. Généralités.....	8
3.2. Situation actuelle des principales cultures.....	9
3.3. Facteurs de production.....	13
3.4. Les Intervenants.....	14
CHAPITRE IV. ELEVAGE.....	16
4.1. Généralités.....	16
4.2. Situation actuelle de l'Élevage.....	16
4.3. Types d'Élevage et effectifs par espèce.....	19
4.4. Santé animale.....	23
4.5. Intervenants.....	24

CHAPITRE V. PECHE ET PISCICULTURE.....	26
5.1. Pêche.....	26
5.2. Pisciculture	26
CHAPITREVI. FORETS.....	27
6.1.Généralités.....	27
6.2. Boisements naturels	27
6.3. Boisement ou boisement artificiel	27
6.4. Agro foresterie	27
6.5. Exploitation forestière.....	29
6.6. Intervenants	31
CHAPITRE VII. INDUSTRIE ET RTISANAT.....	32
7.1. Industrie.....	32
7.2. Artisanat.....	32
CHAPITRE VIII GEOLOGIE, MINES ET MINERAIS	33
8.1. Généralités.....	33
8.2. Mines et Minerais.....	33
8.2. Disponibilité des matériaux locaux	33
CHAPITRE IX. ENERGIE.....	34
9.1 Energie hydroélectrique.	34
9.2. Bois de chauffe et charbon de bois.....	34
9.3. Intervenants	34
CHAPITRE X. COMMERCE ET SERVICES	35
10.1. Commerce	35
10.2. Les services.....	46
CHAPITRE XI. ACTION SOCIALE.....	47
11.1. Situation actuelle.....	47
11.2. La réinstallation et la réinsertion des sinistrés.....	50
11.3. Habitat.....	50

CHAPITRE XII. SANTE	52
12.1. Etat actuel du secteur	52
12.2. Données épidémiologiques.....	54
12.3. Vaccination.....	54
12.4. VIH / SIDA.....	55
12.5. Accoucheuses traditionnelles.....	55
12.6. Situation des infrastructures sanitaires.....	55
12.7. Intervenants.....	56
12.8. Approvisionnement en eau.....	57
CHAPITRE XIII. EDUCATION.....	59
13.1. Généralités.....	59
13.2. Enseignement formel.....	59
13.3. L'enseignement informel.....	62
13.4. Etat des infrastructures et commodités à tous les niveaux d'enseignement.....	64
13.5. Gestion du système scolaire	64
13.6. Efficacité du système.....	65
13.7. Intervenants.....	65
CHAPITRE XIV. JEUNESSE ET SPORTS.....	66
14.1. Jeunesse.....	66
14.2. Sport.....	67
14.3. Patrimoine culturel.....	68
CHAPITRE XV. JUSTICE.....	69
15.1. Généralités.....	69
15.2. Services judiciaires.....	69
15.3. Infrastructures.....	70
15.4. Equipement.....	91
15.5. Performances du secteur.....	71
15.6. Personnel.....	71
15.7. Justice gracieuse.....	71
15.8. Intervenants.....	72

CHAPITRE XVI. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT.....	73
16.1. Facteurs favorables au développement.....	73
16.2. Contraintes au développement.....	74
16.3. Stratégies et actions à mener.....	75
CONCLUSION.....	88
BIBLIOGRAPHIE	90
ANNEXES	92

LISTE DES ABBREVIATIONS

ABEC	: Association Burundaise des Exportateurs du Café
ASNS	: Appui aux Services Non Structurés
BTC	: Burundi Tobacco Company
BBCI	: Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement
BCB	: Banque de Crédit de Bujumbura
BAD	: Banque Africaine de Développement
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
COGERCO	: Compagnie de Gérance du Coton
COTEBU	: Complexe Textile du Burundi
COGEMAMI	: Compagnie de Gérance de la Mini-Huilerie de Minago
CFA	: Centre de Formation Artisanale
CPA	: Centre de Production Artisanale
CNAR	: Centre National d'Appareillage et de Rééducation
CNRSP	: Centre National pour la Réadaptation Socioprofessionnelles
CERES	: Centre d'Encadrement et de Réinsertion des Enfants Soleil
CAFOB	: Collectif des Associations Féminine et Organisation du Burundi
CDF	: Centre de Développement Familial
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
FAO	: Food Agriculture Organization
FNUAP	: Fonds des Nations-Unies pour la Population
IEC	: Information Education Communication
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
LOVINCO	:: Lovinfos Company
MPDR	: Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
OHP	:: Office de l'Huile de Palme
OTB	: Office du Thé du Burundi
OCIBU	: Office de Culture Industrielle du Burundi
OPDE	: Œuvre Humanitaire pour la Protection de l'Enfance Déshéritée

PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPL	: Projet d'Appui à la Planification Locale et au Renforcement des Capacités des communautés
PNLS	: Programme National de Lutte Contre le Sida
RDC	: République Démocratique du Congo
RUPO	: Rumonge Palm Oil
RN	: Route Nationale
RP	: Route Provinciale
RC	: : Route Communale
SODECO	: Société de Déparchage et de Conditionnement de l'Imbo
SOGESTAL	: Société de Gestion des Stations de Lavage
SRD	: Société Régionale de Développement
SIDA	: Syndrome Immuno Déficience Acquise
SRDI	: Société Régionale de Développement de l'Imbo
TPO	: Transcultural Psychosocial Organisation
USAID	: United States of America for International Development
UNTH	: Unité Nationale de Transformation de l'Huile
UNICEF	: United Nation Infant and Children Found
VIH	: Virus d'Immuno - déficience Humaine

PREFACE

La Monographie de la commune est l'initiative du Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale (MPDRN) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Elle est élaborée pour mettre à la disposition de ses partenaires des informations spécifiques à la commune pour guider leurs interventions en matière de développement socio-économique de ladite commune.

En effet, cette monographie décrit, sur base des données tirées de la banque des données provinciale informatisée, la situation de référence de la commune : description physique, organisation administrative, situation actuelle des différents secteurs...

La démarche méthodologique appliquée pour l'élaboration de la banque des données et de la monographie a été fondée sur l'approche participative qui a impliqué, à toutes les étapes de leurs réalisations, environ 80 personnes ressources. Ces étapes concernent la conception des fiches de collecte de données, la collecte des données proprement dite, le dépouillement et le traitement des données, les travaux d'analyse, la consolidation, la validation et la rédaction définitive.

Aussi, le Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale voudrait-il, au terme de ce travail, adresser sa profonde gratitude à toutes les personnes physiques ou morales qui ont contribué à l'effort de réalisation de cette monographie, l'aboutissement de plusieurs centaines de pages manuscrites, très souvent reprises, raturées ou refaites dans le seul souci de formuler le meilleur diagnostic possible, sur la problématique du développement de la commune.

Le MPDRN remercie singulièrement tous les Ministères impliqués pour la mise à sa disposition de l'expertise de leurs cadres dont l'apport a été fort apprécié.

A l'Administrateur communal, aux techniciens communaux et des zones, aux responsables des projets et ONGs, aux différents experts, auteurs de cette monographie, il présente ses félicitations et tient à exprimer ses respects pour le travail accompli, cela dans un esprit de totale abnégation.

Le MPDRN exprime également sa gratitude au PNUD pour son assistance financière et logistique sans laquelle la matérialisation de ce travail n'aurait été qu'une utopie.

A toutes les personnes ressources de terrain qui ont accepté le sacrifice de se soumettre à d'interminables interviews parfois fastidieuses, au remplissage des fiches de collecte de données et questionnaires souvent compliqués à tous les services qui ont permis l'accès facile à leurs sources d'informations, le MPDRN apprécie à sa juste valeur leurs contributions.

Enfin, le MPDRN reconnaît, que malgré un gros effort de clarification et de mise à jour des données recueillies ainsi que leurs sources, il subsiste des limites quant à leur fiabilité totale. De ce fait, il sollicite la contribution de tous dans les prochaines actualisations de la banque des données informatisées et de la monographie communale afin qu'elles deviennent progressivement des sources d'informations de plus en plus fiables et ainsi faciliter le suivi des indicateurs d'exécution des différents instruments de planification tel que le CSLP.

En attendant, ces produits permettront prochainement la mise en place du plan local de développement afin de répondre aux préoccupations de la population de la commune .

**LE MINISTRE DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT ET DE LA
RECONSTRUCTION NATIONALE**


Madame Marie-Goreth NIZIGAMA

INTRODUCTION

La présente étude a pour but de dresser un état des lieux et de situer le niveau de développement des secteurs tant économiques que sociaux atteint par la commune.

Inscrite d'abord dans le mandat du Projet d'Appui à la Planification Locale (PPL) et ensuite dans celui du Sous Programme Planification Locale (SPPL) du Programme d'Appui à la Gouvernance du PNUD, cette étude contient bon nombre de données susceptibles d'aider les planificateurs à mieux cerner et circonscrire leurs recherches pour une meilleure orientation du Gouvernement et autres décideurs dans leur prise de décisions pour un développement durable et harmonieux de tous les secteurs.

L'approche méthodologique utilisée pour la collecte des données reposait sur les enquêtes de terrain, les publications diverses de différents ministères, ainsi que des services, organismes et entreprises intervenant de près ou de loin dans les secteurs précités, les rapports des services provinciaux et les interviews effectuées sur terrain, ...

Aussi, un bon nombre de ces données doit-il être considéré comme des simples ordres de grandeur. Il s'agit particulièrement des données sur la démographie, l'agriculture, l'élevage,

...

Bien que réalisée dans un environnement professionnel très difficile, cette monographie constitue un outil important pour l'élaboration et la mise en place d'un «Plan de Développement communal » ; cadre dans lequel devront évoluer les structures tant nationales qu'internationales impliquées dans le développement de façon à intégrer toutes les composantes du milieu en tenant compte des potentialités biophysiques locales et des caractéristiques sociales des populations concernées.

Enfin, le lecteur est prévenu que cette monographie est une œuvre humaine et que le MPDRN attend des suggestions en vue d'apporter des améliorations aux futures éditions qui seront réalisées dans les prochaines années.

CHAPITRE I. DESCRIPTION PHYSIQUE

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune Burambi est limitée au (à l'):

- Nord par les communes Bugarama, Mugamba et Buyengero;
- Sud par les communes Buyengero et Rumonge ;
- Est par la commune Buyengero ;
- Ouest par la commune de Rumonge.

1.1.1. Superficie

- Commune Burambi : 280,84 km² ;
- Province Bururi : 2.465 km²;
- Burundi : 27.834 km²;
- % commune Burambi/Province: 11, 4%;
- % commune Burambi/pays : 1,0%.

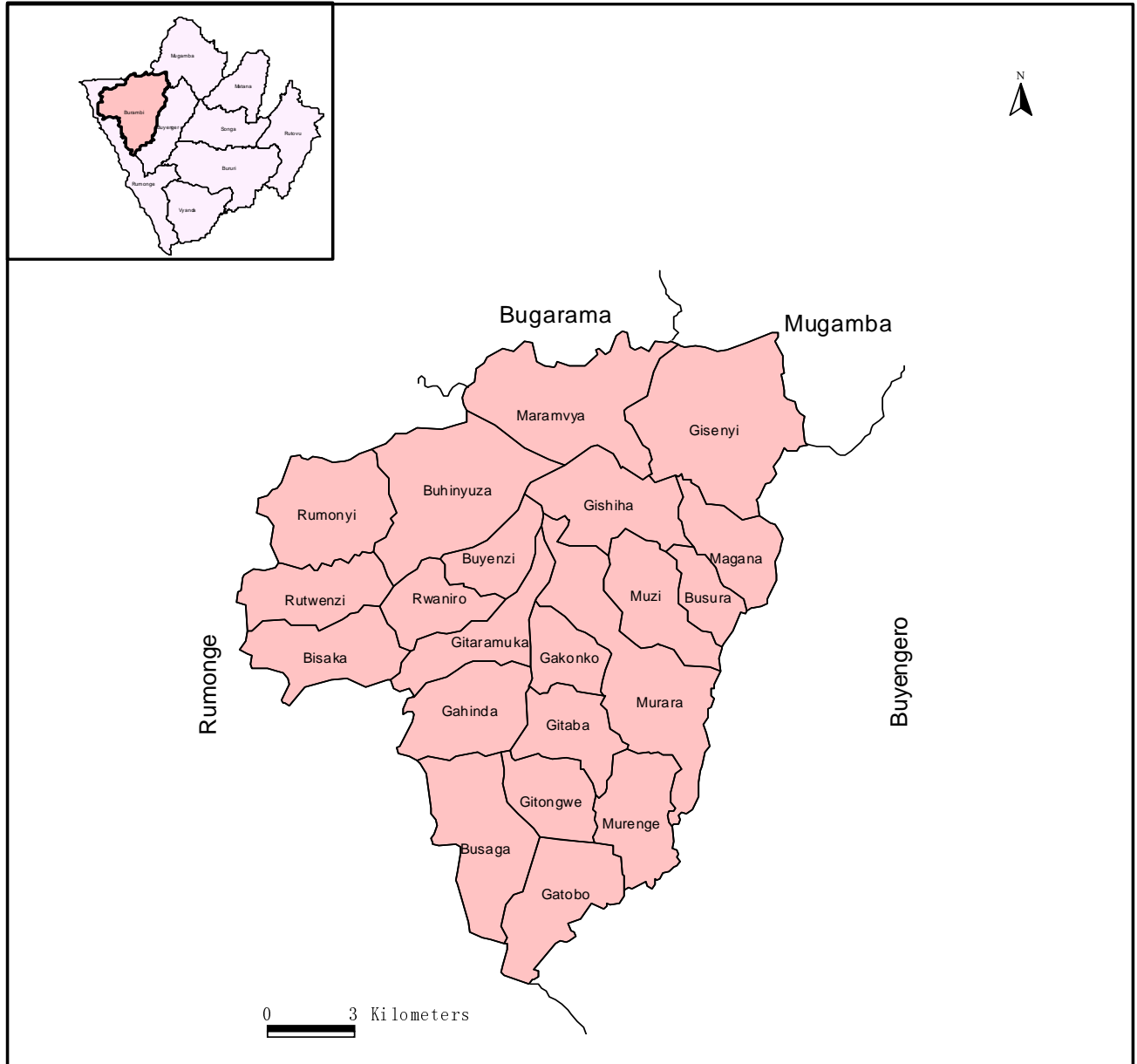
1.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La commune est divisée en 4 zones subdivisées en 21 collines.

Les 4 zones sont : Mariza, Maramvya, Rusabazi, Murago

Les 21 collines sont : Busaga, Guhinyuza, Bisaka, Busura, Buyenzi, Gahinda, Gakonko, Gatobo, Gisenyi, Gishiha, Gitaba, Gitaramuka, Gitongwe, Magana, Maramvya, Murara, Murunge, Muzi, Rimonyi, Rutwenzi et Rwaniro.

Découpage administratif de la commune



1.3. CLIMAT.

1.3.1. Régions naturelles.

La commune Burambi s'étend sur trois régions naturelles à savoir la région de l'Imbo, du Mugamba et du Mumirwa.

La région de l'Imbo se caractérise par un(e) :

- Altitude comprise entre 300 et 772 m ;
- Climat tropical chaud ;
- Réseau hydrographique important avec beaucoup de rivières ;
- Pluviométrie moyenne de 1050 mm ;
- Température de 24°C ;
- Végétation constituée de savane.

La région du Mugamba se caractérise par un(e) :

- Altitude comprise entre 1.900 et 2.300 m ;
- Climat tropical relativement tempéré ;
- Réseau hydrographique important avec rivières et ruisseaux ;
- Des pentes relativement fortes ;
- Pluviométrie moyenne annuelle variant entre 1.300 et 2.300 mm
- Température moyenne annuelle variant entre 14 et 15°C
- Une végétation d'ragrostis, hyparrhenia et pteridium.
de savane d'ragrostis ;
- Humidité de l'air est plutôt élevée durant toute l'année ($\pm 70\%$).

La région du Mumirwa se caractérise par un(e) :

- Altitude comprise entre 100 et 200 m ;
- Climat tropical tempéré à courte saison sèche ;
- Réseau hydrographique composé de beaucoup de vallées encastrées ;
- Pluviométrie moyenne de 1550 mm ;
- Température comprise entre 18°C.

1.4 RELIEF ET HYDROGRAPHIE.

1.4.1. Relief

La commune Burambi présente un relief de hauts plateaux ondulés, formés d'un ensemble de collines séparées entre elles par des bas-fonds étroits, avec une altitude comprise entre 1850 et 2300m dans la région naturelle du Mugamba.

Dans le Mumirwa, le relief est très escarpé avec beaucoup de vallées encastrées qui regorgent de multiples sources d'eau. L'altitude est comprise entre 1600m et 2300m avec profils escarpés. Les contreforts de la zone de transition entre la crête Congo Nil et le Mumirwa ont une altitude qui varie entre 780m et 1900m.

Concernant la partie de la région de l'Imbo, son altitude varie entre 1000 et 1100m

1.4.2. Hydrographie

Les cours d'eau importants de la commune sont: Ngonya, Kabezi, Ruzibazi, Dama.

1.5 LES SOLS

Les sols des régions de l'Imbo et du Mumirwa présentent des couches limoneuses riches en humus et fertiles. Par contre, les sols du Mugamba sont acides en surface avec une texture argileuse couverte d'un horizon humifère.

1.6. FLORE ET FAUNE.

1.6.1. Flore

Les contreforts du Mumirwa sont couverts par endroits de lambeaux d'une forêt dense et sèche. Les espèces végétales dominantes étant *Brachystegia* (Ihwa) et *Isobertia* (Igirimwe).

Sur la crête Congo-Nil, des boisements artificiels ont remplacé un ancien couvert naturel qui a quasiment disparu.

Dans la plaine, il y a eu disparition totale du couvert naturel suite aux défrichements de la SRD Rumonge. Les quelques forêts –galeries qui subsistent sont mises en culture avec les effets néfastes que cela représente sur la protection des bassins versants.

1.6.2. Faune.

La faune de la commune Burambi n'est pas riche. Elle est essentiellement constituée de reptiles, des insectes et des oiseaux.

CHAPITRE II. DEMOGRAPHIE

2.1. ESTIMATION DE LA POPULATION BURUNDAISE 2003-2010

Les projections démographiques réalisées par l'unité de planification de la population sur base des résultats du recensement général de la population s'étendent jusqu'en 2003.

C'est donc à partir de ces données qu'on a allongé les projections jusqu'à l'année 2010 tout en supposant que le taux d'accroissement naturel est resté le même pour chaque province et pendant toute la période (1990-2010).

Tableau n° 2.1 : Projection de l'évolution de la population de la commune Burambi

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Commune								
Burambi	58902	59980	61078	62195	63333	64492	65673	66874
Total province	471009	479628	486619	497343	506445	515713	525150	534761

Source : Département de la population

2.2. POPULATION ET DENSITE

2.2.1. Population

- Population commune : 61078 hab
- Population province Bururi : 486 619 hab
- Population du Pays : 7 610 584 hab
- % Burambi par rapport à la province : 12.5 %
- % Burambi par rapport au pays : 0.8 %

2.2.2. Densité moyenne

- Commune Burambi : 217 hab / km²
- Province Bururi : 197 hab /Km²
- Burundi : 273 hab / Km²

La densité moyenne de la commune est supérieure à la densité de la province Bururi et inférieure à la densité du pays.

2.2.STRUCTURE DE LA POPULATION DE LA COMMUNE BURAMBI.

La population de la commune Burambi est extrêmement jeune. En effet, plus de 68 % de la population de cette commune a moins de 25 ans.

Tableau n° 2.2 : Structure de la population par âge.

Tranche d'âge	Population
0- 4	12635
5- 9	10080
10- 14	7844
15- 19	6402
20- 24	4840
25- 29	4625
30- 34	3397
35- 39	2645
40- 44	1836
45- 49	1670
50- 54	1351
55- 59	879
60- 64	826
65- 69	485
70- 74	521
75- 79	334
85et plus	703
Total	61078

Source : Département de la population

2.4 POPULATION ACTIVE ET POPULATION A CHARGE

La population à charge est dans l'ensemble, supérieure à la population active dans la commune Burambi (rapport de dépendance de 1,14).

Le pourcentage moyen de la population active de la commune est d'environ 47%, il apparaît que chaque personne active de Burambi se situant dans la tranche d'âge de 15 à 64 ans doit prendre en charge une personne non active, soit un plus jeune de moins de 15 ans, soit un plus âgé de plus de 64 ans.

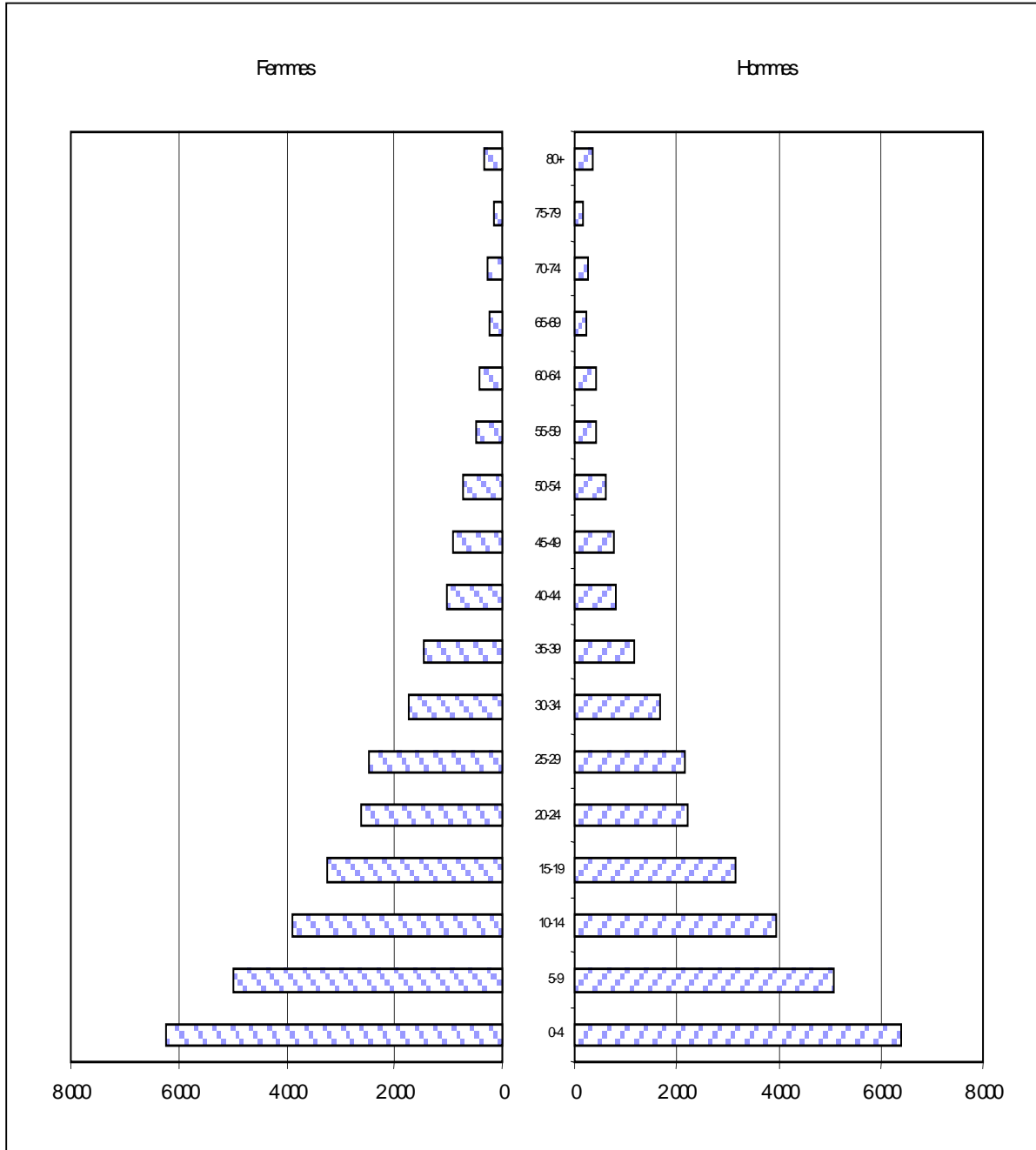
Ce taux de dépendance est en réalité élevé si on considère que la plupart des élèves et étudiants de 15 à 25 ans peuvent être également placés dans la catégorie des personnes inactives. Avec un taux de scolarisation au secondaire estimé à 18%, le taux de dépendance monte à 2,5.

Tableau n° 2.3 : Population active et population à charge

Communes	Population active (15-64 ans)			Population à charge <15 ans et 65 ans et plus			Rapport de dépendance	% de la population active
	M	F	M+F	M	F	M+F		
Burambi	13318	15153	28471	16449	16153	32602	1,14	47
Total province	106342	121836	228178	130054	128387	258441	1,13	47

Source : Département de la population

Pyramide des âges de la population en 2005



CHAPITRE III. AGRICULTURE

3.1. GENERALITES

La commune Burambi est l'une des communes jadis confrontée aux problèmes de sécurité alimentaire. En effet, les sols sont acides et fortement sur pâturés dans la partie de la région naturelle du Mugamba, à tel point que le couvert végétal est constitué principalement d'*Eragrostis sp*, espèce végétale indicatrice de dégradation et de faible fertilité des sols.

Cependant grâce à l'apport de la fumure organique par les animaux d'élevage et grâce à la pluviométrie assez régulière, la situation au point de vue sécurité alimentaire s'est nettement améliorée et la population agricole a pu résister à la famine qui fait rage ailleurs, surtout dans les provinces du Nord et de l'Est du pays.

La commune Burambi produit 13,5% de la production vivrière au niveau provincial et se classe en 4^{ème} position.

La commune Burambi s'étend sur les régions naturelles de l'Imbo, du Mumirwa et du Mugamba.

L'agriculture occupe plus de 90% de la population qui s'adonne principalement à la production des cultures vivrières et industrielles, et dans une moindre mesure aux cultures maraîchères et fruitières.

Le système de production est traditionnel. Il repose sur une multitude d'exploitations familiales de faibles superficies et les étendues de terre s'amenuisent progressivement dans la commune suite à l'accroissement démographique. La production est limitée par l'insuffisance d'intrants agricoles, aussi bien les semences que les fertilisants.

Les paysans utilisent un outillage rudimentaire et une main d'œuvre familiale essentiellement féminine. En plus des travaux champêtres, les femmes sont responsables des activités ménagères et de transformation des produits agricoles pour l'autoconsommation d'abord, ensuite la commercialisation du surplus au marché.

Les engrais chimiques et les produits phytosanitaires sont d'usage dans la commune grâce à l'appui du projet de développement agrosylvopastoral du Bututsi.

Le mode de culture prédominant est l'association des cultures.

La commune connaît trois saisons culturales à savoir : saison A de septembre en février, saison B de février en juin et saison C de juillet en décembre.

Certaines cultures telles que le bananier, le manioc, le caféier occupent le terrain toute l'année.

Le régime foncier pratiqué dans la commune est de type coutumier reconnaissant les droits de propriété et d'exercice aux familles au sein desquelles les individus ont des droits et des devoirs. La famille se partage l'espace et les ménages l'exploitent.

Le mode de faire-valoir direct est le plus usité que le fermage et le métayage.

L'alimentation de base est principalement composée d'aliments à prédominance glucidique, notamment les féculents dont, en ordre d'importance : le manioc, la patate douce, la pomme de terre, la banane, le blé, le haricot, le maïs, et.

Le seul aliment de prédominance protidique consommé quotidiennement est le haricot.

L'huile de palme, complément nutritionnel en lipides dans la consommation alimentaire journalière, est vendue par des commerçants en provenance de la partie de l'Imbo et des communes Rumonge et Buyengero.

3.2. SITUATION ACTUELLE PRINCIPALES CULTURES.

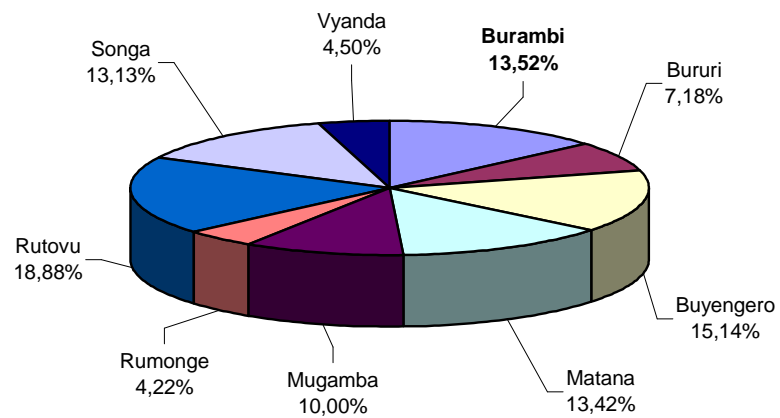
3.2.1. Cultures vivrières

Tableau 3.1. Productions moyennes des cultures vivrières par commune de la province Bururi en 2005 (tonnes) .

Cultures Commune	Banane	Haricot	Maïs	Manioc	Patate douce	Pomme de terre	Riz	Colocase	Blé	Petit pois	Production totale	Part de chaque commune (%)	Classement des communes/ province
1. Burambi	3840	1282	306	27872	20386	4175	-	405	1682	26	59974	13,50	4^{ème}
2. Bururi	6095	2005	3993	3520	7920	7749	-	493	0	85	31860	7	7 ^{ème}
3. Buyengero	-	1017	1031	43849	11911	7992	-	245	183	913	67141	15	2 ^{ème}
4. Matana	11400	1031	3186	05	8701	3498	-	295		25	59536	14	3 ^{ème}
5. Mugamba	6075	527	5908	0	4298	19703	0	4801	2460	568	44340	10	6 ^{ème}
6. Rumonge	1400	349	734	14166	1853	-	74	160	-	-	18736	4	9 ^{ème}
7. Rutovu	16403	1477	5764	6186	42295	11137	-	452	29	17	83760	19	1 ^{ère}
8. Songa	14371	2685	8207	11779	11748	9450	-	-		-	58240	13	5 ^{ème}
9. Vyanda	3300	1810	2165	2564	4910	4599	16	493	0	83	19940	4,50	8 ^{ème}
Province	62884	12183	31294	109941	114022	68303	90	7344	4354	1717	412132		
Proportion %	15,26	2,96	7,59	26,68	27,67	16,57	0,02	1,78	1,06	0,42	100		
Classement	4 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	2 ^{ème}	1 ^{ère}	3 ^{ème}	10 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}			

Source :DPAE Bururi.

Part des productions vivrières de chaque commune



Part de la production de chaque culture dans la commune

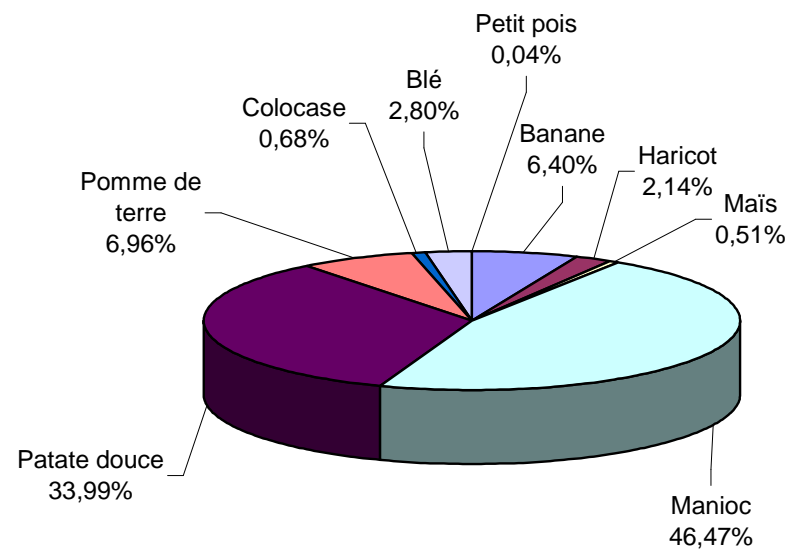
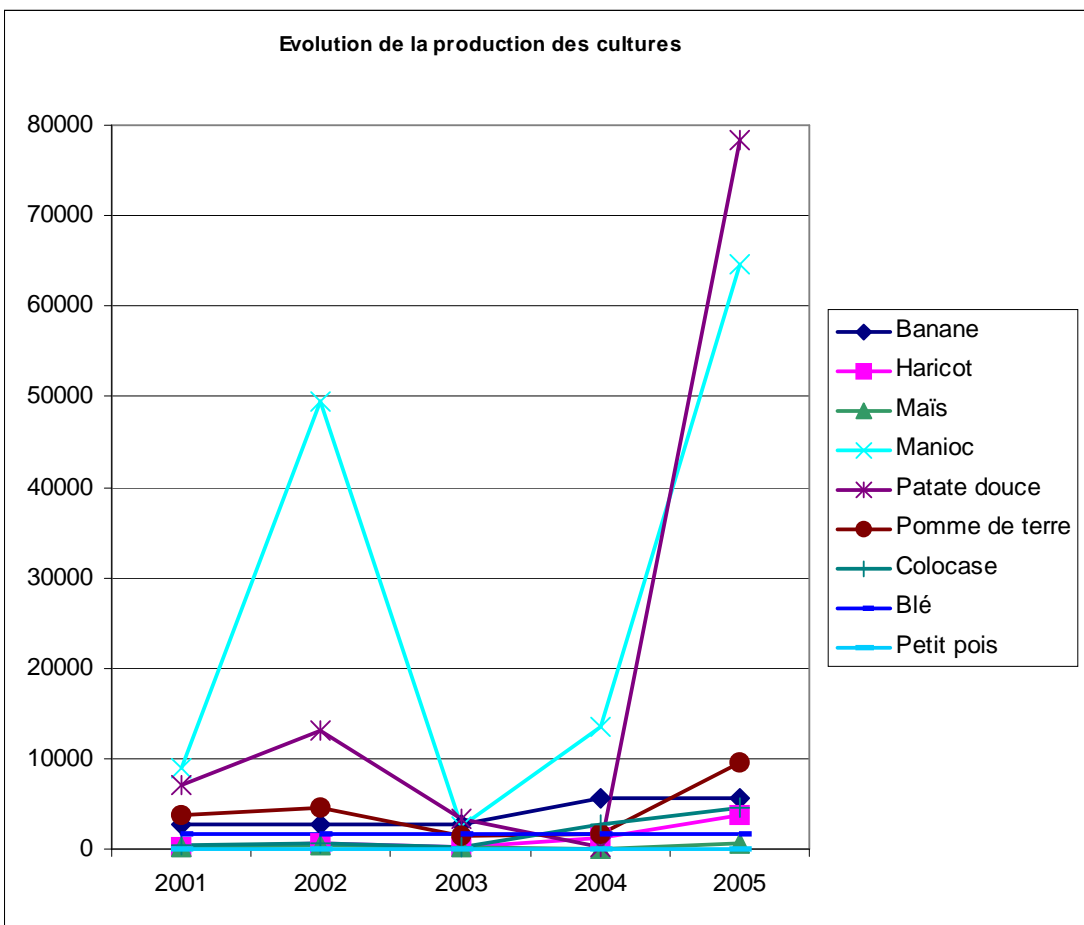


Tableau n° 3.2. : Evolution de la production des cultures vivrières dans la commune de 2001 à 2005.

Cultures	Banan e	Haric ot	Maï s	Manio c	Patate douce	Pomme de terre	Coloc ase	Blé	Petit pois	Productio n totale
Année										
2001	2650	129	290	8970	7071	3652	335	1650	3	26751
2002	2600	523	511	49544	13036	4478	713	1660	66	75133
2003	2700	126	156	2588	3307	1537	165	1700	9	14291
2004	5600	1344	25	13533	142	1588	2620	1700	20	28576
2005	5650	3787	545	64725	78372	9620	4577	1700	32	171013
Production moyenne	3840	1282	306	27872	20386	4175	405	1682	26	59974
Proportion de la production de chaque culture dans la commune (%)	6,4	2	0,5	46,5	34	7	0,7	2,80	0,04	
Classement des cultures dans la commune	4 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	1 ^{ème}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	8 ^{ème}	5 ^{ème}	9 ^{ème}	
Production totale de chaque culture dans la province	62884	12183	31294	109941	114022	68303	7344	4354	1717	412132
Proportion de la production communale par rapport à la production provinciale par culture en %	6,11	10,52	1	25,35	17,88	6,11	5,51	38,63	1,51	
Classement de la commune dans la province		4 ^{ème}	9 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	7 ^{ème}	5 ^{ème}	2 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}

De ce tableau, il ressort que le manioc occupe la première place avec 46,5 % de la production totale des cultures dans la commune, suivi par la patate douce avec 34% et la pomme de terre 7 %).

Par rapport à la production totale de la province, la commune Burambi produit 13,5 % et occupe la 4^{ème} place. Elle produit plus de 38% de la production du blé, 25 % de la production du manioc et 18% de la production de la patate douce. Elle se classe pour ces cultures en 2^{ème} position au niveau provincial.



3.2.2. Cultures industrielles

Les cultures industrielles rencontrées dans la commune Burambi sont le caféier, le palmier à huile du côté de l'Imbo et du Mumirwa, le théier du côté Mugamba. Les exploitants sont appuyés l'OCIBU via la SOGESTAL et l'OTB.

3.3. FACTEURS DE PRODUCTION

Le développement du secteur agricole passe obligatoirement par l'utilisation rationnelle des facteurs de production. Ces derniers sont nombreux et variés. Certains contribuent directement à la production (terre, main d'œuvre agricole, intrants, etc.) tandis que d'autres lui viennent en appui (recherche, vulgarisation, financements, etc.).

3.3.1. Disponibilité des terres

La densité moyenne de la commune est de 217 habitants au km². De cette densité, l'on constate que la commune dispose encore des terres cultivables vierges qui pourraient être exploitées pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire de la population. Les marais non encore aménagés et non mis en valeur constituent un patrimoine important à exploiter afin d'augmenter la production agricole dans la commune.

Tableau 3.6 Superficies des marais de la commune Burambi

Commune	Superficie des marais en 2005					
	Superficie totale des marais		Superficies totales aménageables		Superficies totales aménagées	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Burambi	50	50	50	50	50	50
Total province	6071	6071	6071	6071	634	634

Source : PIARUBUBU

3.3.2. Travail : Main d'œuvre

En commune Burambi, plus de 90% de la population est agricole. Par conséquent, l'agriculture demeure le plus grand employeur de la commune.

Les exploitations agricoles utilisent exclusivement la main d'œuvre familiale. La prestation des membres de famille n'est pas rémunérée. Les rares salariés se rencontrent dans les structures telles que l'OCIBU, la SOGESTAL et PIARUBUBU.

De ce qui précède, l'on peut conclure que la majorité de la population est désœuvrée et le chômage quasi présent dans toute la commune, d'où l'exode rural des jeunes vers les centres urbains à la recherche de petits emplois.

3.3.3. Intrants agricoles

3.3.3.1. Semences améliorées.

La commune Burambi ne dispose pas de centre semencier.

Concernant de la disponibilité des semences, la commune a reçu en 2005 les quantités suivantes :

- Maïs : 8.6 tonnes ;
- Pomme de terre : 2.5 tonnes ;
- Banane : 48 vitro plants ;
- Café : 10 kg de semences

3.3.3.2. Fertilisants et produits phytosanitaires.

S'agissant des engrais et produits phytosanitaires, la commune a reçu :

- 28 tonnes d'engrais NPK ;
- 295 L de lambdalm ;
- 186 L de fury ;
- 8 kg d'oxychlorure de fer.

3.3.3.3. Vulgarisation et système d'encadrement

A l'image d'autres communes, la commune Burambi dispose d'un personnel technique affecté en permanence à l'encadrement. Il s'agit, au niveau de la commune, de Technicien Agronome A2 et 1 Technicien Vétérinaire A2. Au niveau de zone 1 Assistant Agricole A3 et 1 Infirmier Vétérinaire A3 pour 2 collines.

En plus de ces techniciens, les cadres provinciaux de la DPAA de PIARUBUBU font régulièrement des tournées pour le suivi des activités dans la commune.

3.4. INTERVENANTS.

PIARUBUBU, Projet Bututsi, DPAA.

3.5. CONTRAINTES, POTENTIALITES ET PERSPECTIVES

3.5.1. Contraintes

- Cultures vivrières
 - Faible disponibilité des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, outils agricoles)
 - Enclavement de la commune/ mauvaises pistes dû au relief escarpé, ce qui affecte l'accessibilité et la commercialisation des produits agricoles
 - Aléas climatiques.

- Culture industrielle (café)
 - Contraintes biotiques (maladie causée par l'antracnose qui diminue les rendements de 30%)
 - Vieillesse des vergers
 - Aléas climatiques
 - Faible motivation des caféiculteurs par suite des faibles prix appliqués

3.5.2. Potentialités

- Gamme variée de spéculations agricoles dans les trois régions naturelles Mugamba, Mumirwa et Imbo (pomme de terre, cultures maraîchères, maïs et blé, thé, haricot volubile, palmier à huile, caféier, ...)
- Une demande toujours croissante en produits agricoles
- Disponibilités spatiales
- Conditions agro climatiques favorables (précipitations abondantes : 1.300 mm à 2.000 mm) sauf en cas de catastrophes naturelles (aléas)

3.5.3. Perspectives

- Varier les spéculations en orientant la recherche vers des cultures générant des revenus aux populations (cultures maraîchères, intensification de la pomme de terre, palmier à huile, café, cultures fruitières, ...)
- Organiser les agriculteurs en coopératives autour des productions facilement commercialisables ;
- Réhabiliter les centres semenciers et appuyer les paysans multiplicateurs des semences en intrants agricoles et en encadrement technique;
- Intégration agro-sylvo-zootechnique en vue d'une gestion rationnelle des exploitations agricoles ;
- Vulgariser les semences sélectionnées auprès des agri-éleveurs de la commune.

CHAPITRE IV. ELEVAGE

4.1. SITUATION ACTUELLE DE L'ELEVAGE

Dans la commune Burambi, le système extensif est le principal mode de production animale, mais des systèmes semi-intensifs commencent à se développer sous l'effet de la pression démographique et le besoin d'intégrer l'élevage à l'agriculture pour la restauration et le maintien de la fertilité des sols.

Le cheptel bovin de la commune est constitué de la race locale Ankolé, parfois croisé avec Sahiwal, Montbéliard et la race Frisonne.

L'essentiel de l'alimentation provient des parcours naturels.

Le système semi-intensif ou intégré qui est préconisé par les projets et ONGs qui appuient dans le repeuplement du cheptel est le résultat d'une évolution lente mais irréversible du système extensif. En effet, la diminution des pâturages due à la pression démographique dicte le besoin d'une intensification et d'une intégration agro-sylvo-zootechnique avec plus d'utilisation de la fumure organique et de résidus de récolte.

Les cadres et agents communaux, les écoles, les congrégations religieuses, les camps militaires ainsi que quelques commerçants se lancent dans l'élevage autour des agglomérations et pratiquent de plus en plus le système semi-intensif à intensif avec des bovins croisés laitiers.

Comparé à l'élevage de bovins, les autres types d'élevage (ovins et caprins) sont moins importants. Ces petits ruminants sont élevés presque exclusivement en mode extensif traditionnel.

La pratique de l'élevage porcin existe mais il reste insignifiant.

Les systèmes d'élevage avicole reposent exclusivement sur le système traditionnel où on élève le plus souvent en liberté quelques poules. L'élevage avicole traditionnel ne dégage pas de revenus importants, mais en revanche, il coûte pratiquement rien et ne requiert aucun travail particulier.

L'élevage familial progressiste est fortement développé autour des petits centres où résident des communautés scolaires ou religieuses. La taille de ces fermettes avicoles est modeste (20 à 100 poules) et les infrastructures sont relativement sommaires. La spéculation principale est la production d'œufs à partir des poulettes de souches pondeuses.

4.1. SITUATION ACTUELLE DE L'ELEVAGE.

Le cheptel de la commune est essentiellement composé des bovins, ovins, caprins, porcins et de la volaille.

Le tableau 4.1 donne la situation des espèces animales de la commune en 2005. L'élevage des volailles avec 19384 têtes est le plus important de la commune. Celui des caprins avec 19049 occupe la 2^{ème} place, suivi par les ovins avec 10493 têtes en 3^{ème} position, les bovins avec 4027 têtes au 4^{ème} rang et en dernière position les porcins avec 561 têtes.

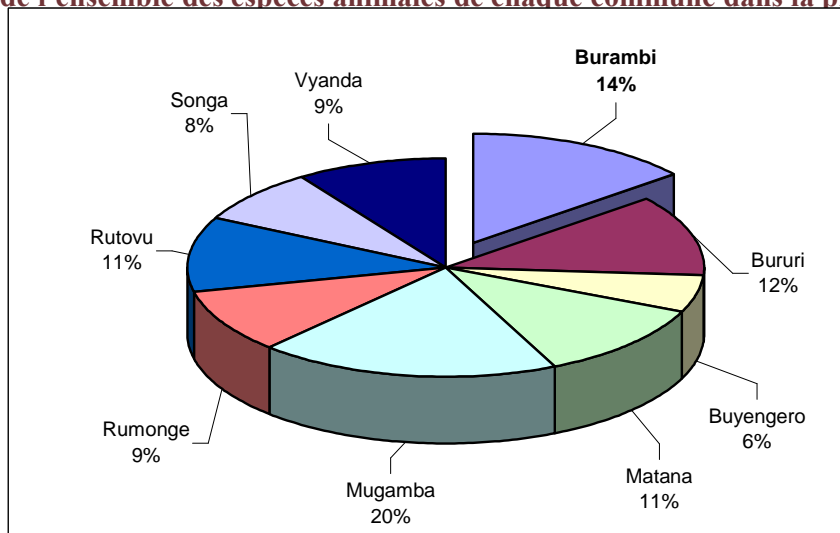
Tableau n°4.1. : Situation du cheptel et volailles de la province en 2005

Espèce Commune	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles	Total des espèces animales	% par rapport à la province	Classement
1. Burambi	4027	10493	19049	561	19384	53514	14%	2 ^{ème}
2. Bururi	16750	4323	7715	1622	15315	45725	12%	3 ^{ème}
3. Buyengero	3514	5751	6665	592	4947	21469	5,7%	9 ^{ème}
4. Matana	12102	5103	8532	1926	14900	42563	11,2%	4 ^{ème}
5. Mugamba	26110	15570	15255	595	14110	71640	19%	1 ^{ère}
6. Rumonge	2391	2100	15172	780	15600	36043	9,5%	6 ^{ème}
7. Rutovu	15993	3021	9512	929	12667	42122	11%	5 ^{ème}
8. Songa	12000	3200	6054	3950	6100	31304	8,25%	8 ^{ème}
9. Vyanda	6350	5850	10130	975	12300	35605	9,4%	7 ^{ème}
Total	99237	55411	98084	11930	115323	379985		

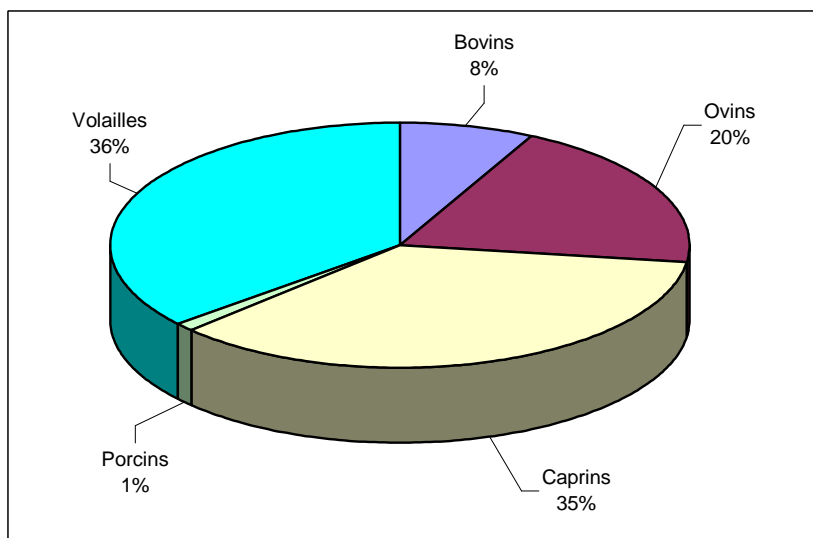
Source : DPAE Bururi 2005

La commune Burambi occupe la 2^{ème} position au niveau provincial dans l'élevage de l'ensemble des espèces animales avec 14%.

Part de l'ensemble des espèces animales de chaque commune dans la province



Part de chaque espèce animale dans l'élevage de la commune



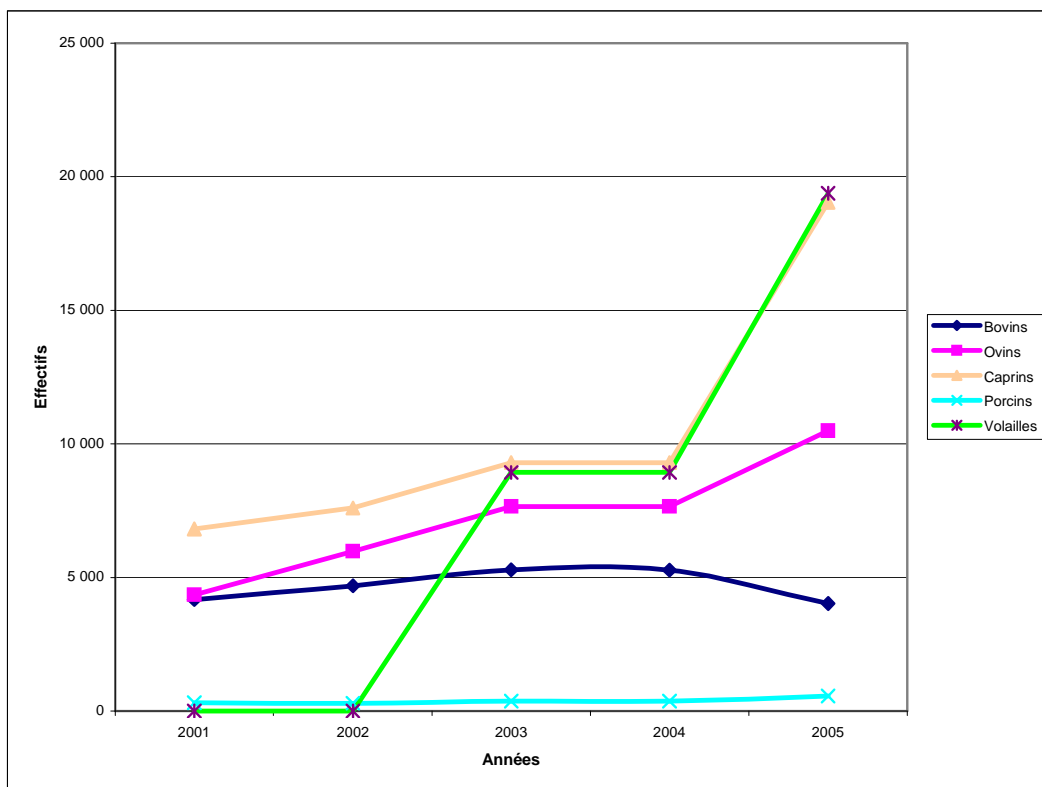
4.2. Evolution des effectifs d'animaux dans la commune de 2001 à 2005

Année	Bovins	Ovins	caprins	porcins	volailles
2001	4172	4357	6816	320	0
2002	4691	5986	7603	294	0
2003	5285	7657	9303	372	8933
2004	5278	7657	9303	372	8933
2005	4027	10493	19049	561	19384
Ecart	-145	6136	12233	241	19384
%	3.6	58	64	42	100
Total province 2005	98237	55112	97847	11110	115363
Effectifs de la commune par rapport aux effectifs de la province %	4.1	19.04	19.47	5.05	16.80
Classement de la commune dans la province	3 ^{ème}	2 ^{ème}	1 ^{ère}	9 ^{ème}	1 ^{ère}

Source : DPAE Bururi

Dans la commune Burambi, l'évolution de l'espèce bovine a chuté de 3,6 % par rapport à l'année 2005. Ses effectifs ne représentent que 4,1 % des effectifs totaux de la province et lui confèrent la 3^{ème} position au niveau provincial. Par contre, les espèces ovine, caprine et porcine ont augmenté en 2005 par rapport à 2001 respectivement de 58, 64, 42 %.

La commune occupe successivement les 2^{ème}, 1^{ère} et 9^{ème} places pour ces trois dernières espèces dans toute la province. Les volailles ont aussi augmenté de 100% par rapport à l'année 2001, et placée ainsi la commune au 1^{er} rang au niveau provincial.



4.3. TYPES D'ELEVAGE ET EFFECTIFS PAR ESPECE.

4.3.1. Elevage des bovins

4.3.1.1. Du système d'exploitation

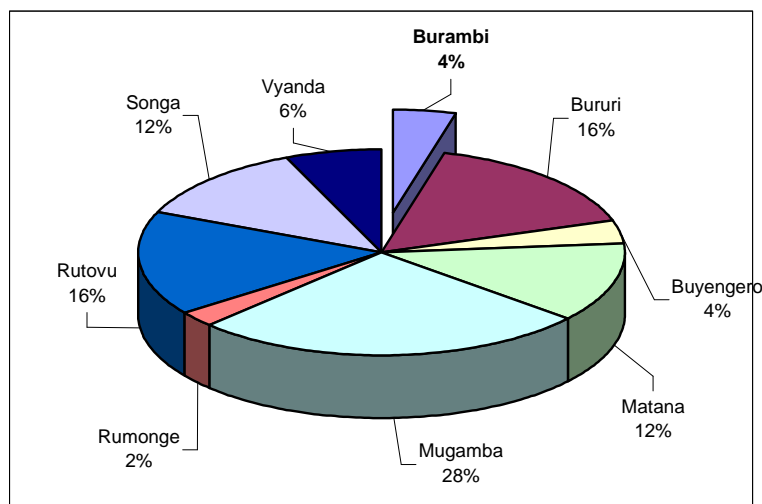
Le système d'élevage bovin se répartit en trois systèmes d'importance inégale :

- *Le système extensif traditionnel* touche la majorité du cheptel bovin communal constitué de la race locale Ankolé, parfois croisé avec Sahiwal, Montbéliard, Frisonne et Ayrshire. L'essentiel de l'alimentation provient des parcours naturels. Ce système se trouve surtout dans les zones pastorales d'altitude.
- *Le système semi-intensif ou intégré* est le résultat d'une évolution lente mais irréversible du système extensif. En effet, la diminution des pâturages due à la pression démographique dicte le besoin d'une intensification et d'une intégration agro-sylvo-zootechnique avec plus d'utilisation de fumier et de résidus de récolte. Il utilise des races croisées.

4.3.1.2. Des effectifs

Dans la commune Burambi, les effectifs des bovins à la fin 2005 s'élèvent à 4027 têtes de race locales et race améliorée confondue.

Part des bovins de la commune dans la province



4.3.2. Elevage des ovins

4.3.2.1. Du système d'exploitation

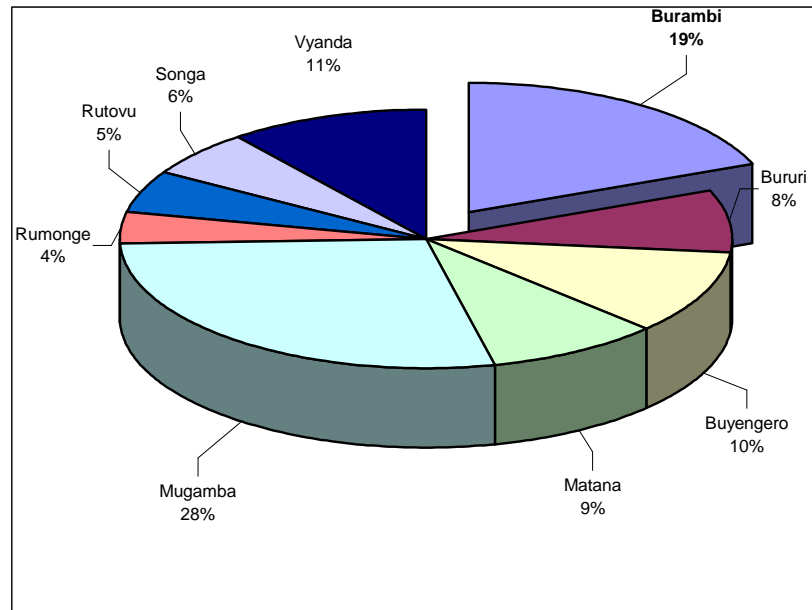
Les systèmes d'élevage ovin se répartissent en deux systèmes d'importance inégale :

- *le système extensif traditionnel* touche la quasi-totalité du cheptel ovin communal, essentiellement constitué de la race locale. L'essentiel de l'alimentation provient des parcours naturels derrière les bovins. Ce système se trouve surtout dans les zones de moyenne altitude à densité démographique encore modérée et dans les zones pastorales d'altitude.

4.3.2.2. Des effectifs

En commune Burambi, les effectifs des ovins à la fin 2005 s'élèvent à 10493 têtes de race locales.

Part des ovins de la commune dans la province



4.3.3 Elevage des caprins

4.3.3.1. Du système d'exploitation

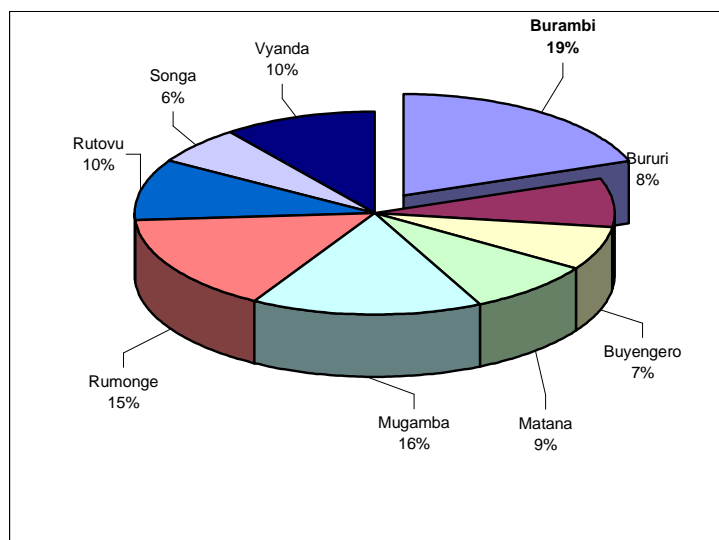
Les systèmes d'élevage caprin se répartissent en deux systèmes d'importance inégale :

- *le système extensif traditionnel* touche la quasi-totalité du cheptel caprin communal constitué essentiellement de la race locale. L'essentiel de l'alimentation provient des parcours naturels d'une part, ou le cheptel reste attaché à des cordes et broute sur place. Ce système se trouve dans touche les zones pastorales de la commune.

4.3.3.2. Des effectifs

Dans la commune Burambi, les effectifs des caprins à la fin 2005 s'élèvent à 19049 têtes dont quelques taureaux boucs de race améliorés et des chèvres de race locales

Part des caprins de la commune dans la province



3.4. Elevage des porcins

4.3.4.1. Du système d'exploitation

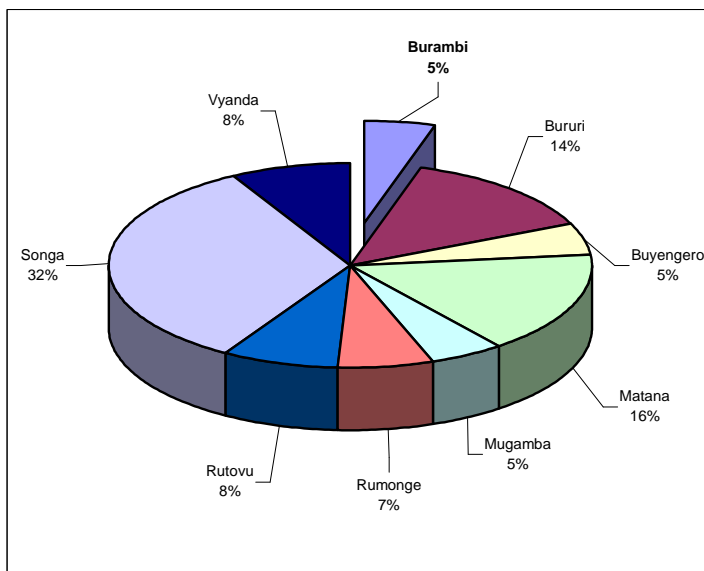
Les systèmes d'élevage porcin se répartissent en trois : l'élevage traditionnel, l'élevage semi-intensif et l'élevage intensif.

L'élevage traditionnel est le seul rencontré dans la commune. Les porcs sont de race locale. L'alimentation est basée sur l'apport de verdure, de restes de cuisine et de résidus de récolte.

4.3.4.2. Des effectifs

Dans la commune Burambi, les effectifs des porcins à la fin 2005 s'élèvent à 561 têtes de race locales.

Part des porcins de la commune dans la province



4.3.5. Élevage de la volaille

4.3.5.1. Du système d'exploitation

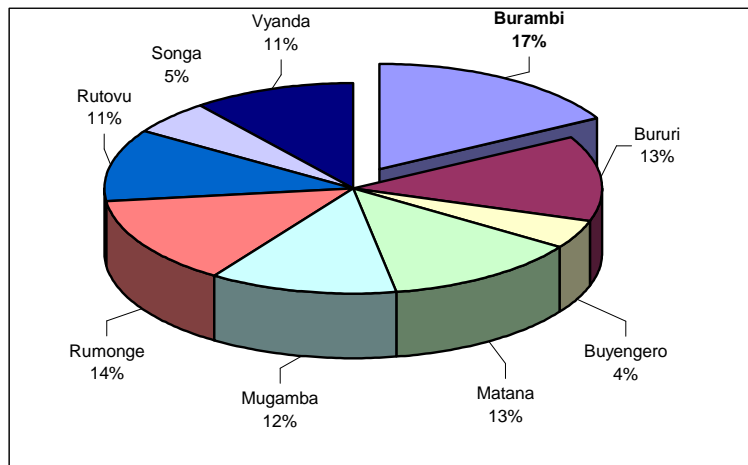
Le système d'élevage avicole se répartit ici aussi en trois à savoir le système traditionnel qui est largement dominant, surtout en milieu rural où on élève le plus souvent en liberté quelques poules. L'élevage avicole traditionnel ne dégage pas de revenus importants, mais en revanche, il coûte pratiquement rien et ne requiert aucun travail particulier.

L'élevage familial progressiste est fortement développé les ménages. La taille de ces fermettes avicoles est modeste (10 à 20 poules) et les infrastructures sont relativement sommaires. La spéculation principale est la production d'œufs à partir des poulettes de souches pondeuses.

4.3.5.2. Des effectifs

Les effectifs de la volaille s'élèvent à 19384 têtes à la fin de l'année 2005. Aucune race améliorée n'est signalée pour cette espèce d'élevage.

Part des volailles de la commune dans la province



4.4 SANTE ANIMALE

4.4.1. Les principales maladies

Les maladies les plus fréquentes sont les verminoses, les parasites du sang, l'Ectyma contagieux et les maladies infectieuses. Les bovins, les caprins, ovins et les porcs sont menacés par les verminoses. Il en est de même des maladies bactériennes et ectoparasitaires comme la gale, ainsi que les affections respiratoires et du tube digestif.

Les statistiques de l'année 2005 donnent le nombre de cas suivant :

Nom de la maladie	Bovins	Caprins	Ovins	Porcs
Maladies bactériennes				
Panaris gangreneux	0	41	9	
Kérotocconjunctivite	7	85	12	
Mammites	0	36	11	
Maladies Virales				
Fièvre aphteuse	32	0	0	
Dermatose nodulaire	23	2	0	
Ectyma contagieux	0	104	23	
Maladies parasitaires				
Verminoses	287	249	264	72
Protozoonose	128	51	40	
Maladies ectoparasitaires				
Teignes	4			
Gales	16	37	1	29
Autres				
Affection du tube digestif	91	67	42	11
Affections respiratoires	34	61	50	0
Rétention placentaire	3	0	2	0

Source : DPAE- Service vétérinaire.

4.4.2. Modes thérapeutiques

a) Traitement préventif

La lutte contre les maladies à allure épizootique est menée sous forme de prophylaxie. Il s'agit du respect des règles d'hygiène et sanitaires (suppression des sources d'infestation, hygiène des lieux de stabulation, ...) et des vaccinations. Le dépistage externe et interne ainsi que les vaccinations, moins fréquentes dans la province, sont effectuées à l'initiative des éleveurs.

b) Traitement curatif

Il s'agit des soins à base de médicaments administrés aux animaux reconnus malades après le diagnostic : les antibiotiques, les antiparasitaires internes, externes et sanguins, les antipyrétiques et les fortifiants.

4.4.3. Infrastructures zoo sanitaires

Commune	Type d'infrastructures	Nombre	Localité	Etat	Disponibilité
Burambi	Centre vétérinaire	1	Gitaramuka	Mauvais	Irrégulière
	Couloir d'aspersion	2	Gisenyi	Mauvais	Interrompue
			Maramvya	Mauvais	Interrompue
Pharmacies vétérinaires	2	Gitaramuka	Bon	Irrégulière	
		Murara	Bon	Irrégulière	

Avant la crise, la commune comptait un centre vétérinaire, deux pharmacies vétérinaires et deux couloirs d'aspersion avec l'appui du PIA RU.BU.BU

Toutes ces infrastructures ne sont plus fonctionnelles pour le moment suite à la crise et au manque de financement.

4.4.4. Approvisionnement en produits vétérinaires.

Les éleveurs de la commune s'approvisionnement en produits vétérinaires aux pharmacies de Gitaramuka et Murara.

4.5. INTERVENANTS

- La BAD à travers le projet Bututsi.
- La Banque Mondiale par le biais du projet PRASAB.

4.4. Ecoulement des productions

Il n'y a pas de productions animales organisées comme telle. La production du lait et des œufs est insignifiante suite à la pratique d'un élevage extensif. Le conditionnement des peaux et du cuir n'est pas connu dans la commune.

Les animaux sont vendus sur les marchés de Murago et Muyange qui possèdent des centres d'abattage.

La production de la viande peut être estimée à travers le nombre d'animaux abattus qui figure dans les statistiques de la commune ci-après.

Centres d'abattage	Bovins	Caprins	Ovins	Porcs
Murago	49	118	131	19
Muyange	72	137	156	17
Kiyagayaga	17	54	63	9
Total	138	309	350	45

N.B : De ce tableau, il ressort que les ovins et les caprins sont plus abattus que les autres respectivement sur le marché de Muyange.

CHAPITRE V : PECHE ET PISCICULTURE.

5.1. PECHE

La commune Burambi ne connaît pas de pêche ni pisciculture. La pêche y est carrément ignorée. Actuellement, la population de la commune consomme du poisson (Ndagala et Mukeke), qui est vendu par des commerçants en provenance de Rumonge. Ces poissons sont pêchés dans le lac Tanganyika.

5.2. PISCICULTURE

La commune Burambi enregistre 8 étangs piscicoles d'une superficie d'environ 26 ares dont 4 nécessitent un réaménagement et un empoissonnement. La production totale pour l'année 2005, s'élève à 106kg, soit une moyenne de 26,5kg par étang.

Les propriétaires des étangs piscicoles ont besoin d'un soutien particulier pour le renforcement des capacités et l'approvisionnement en matériels et intrants piscicoles pour accroître la production.

Tableau n° 5.1. : Répartition des étangs piscicoles par commune

Commune	Nombre d'étangs	Superficie (are)	Production en kg	Observations
Burambi	8	26,15	106	4 étangs nécessitent un réaménagement et un empoissonnement
Total province	11	30,95	116	6 étangs à réaménager

CHAPITRE VI. FORETS

6.1. GENERALITES

Une grande partie de l'avenir forestier des pays à haute densité démographique telle que le Burundi particulièrement la commune Burambi réside dans l'aménagement adéquat du milieu rural au moyen d'associations agro-sylvo pastorales.

6.2. BOISEMENTS NATURELS

Il n'y a pas de forêt naturelle dans la commune Burambi.

6.3. BOISEMENTS ARTIFICIELS

En commune Burambi, plusieurs boisements ont été cédés à des particuliers en terme de hectares. Douze boisements totalisant 26,8ha ont été attribués à des particuliers.

Les 20,5ha de boisements artificiels se répartissent dans la commune de façon suivante :

Commune	Localisation du boisement	Superficie du boisement	Propriétaire
Burambi	Muhanda	4	Commune
	Tyazo	1,5	Commune
	Gahongwe	4	Commune
	Buyenzi	0,5	Commune
	Muyogoro	2,5	Commune
	Muzi	4	Commune
	Kiri	4	Commune
	Total		20,5 ha

Source : DPAAE- Service forestier

6.4. AGROFORESTERIE.

6.4.1 Objectifs de l'agroforesterie

Les objectifs des systèmes agro forestiers sont : la diversification de la production, l'alimentation, énergie (bois de feu) , fourrage , engrais vert, poteaux vivants, tuteurs, petite construction, artisanat, usage médicinal , la conservation des sols et lutte anti-érosive, les haies vives mixtes en courbes de niveau, brise-vent, amélioration des sols, la fixation de l'azote atmosphérique par l'addition de matière organique (litière, racines, paillis) légumineuse ligneuse arbustive intégrée aux cultures des semi ligneuses en jachère améliorante ; ainsi qu'une meilleure intégration de l'élevage : production fourragère et, par voie de conséquence, production de fumier.

6.4.2. Types d'agroforesterie

6.4.2.1. Systèmes agro sylvicoles

- Méthode Taungya et techniques apparentées aux cultures dans des plantations forestières
- Arbres dans l'espace assigné aux cultures : arbres fruitiers, arbres à bois, arbres d'ombrage, légumineuses forestières et arbres de valeur ainsi associée à l'agriculture.
- Arbres juxtaposés à l'espace cultural ex : haies, brise-vent.

Les petits boisements villageois et autres plantations de ce type, même s'ils peuvent apparaître comme des arbres juxtaposés à l'espace cultural, ne sont pas classés dans les systèmes agro sylvicoles car ils ne participent pas au principe même d'association arbres cultures avec ce que cela suppose comme effets relationnels directs entre arbres et cultures. Il ne faut pas confondre foresterie rurale et agroforesterie.

6.4.2.2. Systèmes sylvopastoraux

- Pâturage dans les plantations forestières
- Pâturage dans les formations végétales naturelles (forêt claire, savanes arborées...)
- Arbres de valeur (à bois, fruits, fourrage, essences, fixatrices d'Azote..) dans les pâturages.

6.4.2.3. Systèmes agro sylvopastoraux.

- Cultures et élevage dans des plantations forestières.
- Pâturage dans les formations végétales naturelles (forêt claire, savanes arborées...)
- Arbres juxtaposés à l'espace agro-pastoral

6.4.2.4. Spécifiques

- apiculture,
- utilisation d'arbres à usages multiples

Les systèmes rencontrés dans la commune sont :

- Cultures sous jeunes plantations : haricot sous *Cedrella serrulata* ;
- Ombrage sur cultures commerciales : *Grevillea robusta*, caféiers sous *Albezia*;
- Etablissement de brise-vent : *Hakea saligna*, *Eucalyptus*, *cassia seamea* ;
- Réseau de haies de délimitation de parcours (paddock age) : *Acacia mearnsii*, *Eucalyptus cinerea* ;
- Lutte anti érosive : terrasses, banquettes plantées d'arbres ;
- Haies vives en limite de parcelles, le long des sentiers *Euphorbia tirucalli* *Leucaena* sp, *Dracaena* sp,
- Haies vives pour les cultures en couloir : *Leucaena* sp, *calandra callothyrsus*,
- Haies fourragères composées d'herbes et arbustes ligneux : *Tripsacum* sp, *Setaria* Sp, avec *leucaena* sp, *calliandra* sp, ...

6.4.3. Les intrants

6.4.3.1. Productions des plants

Dans la commune Burambi, les producteurs de plants forestiers sont uniquement les groupements locaux.

Les plants sont distribués aux populations à base de prix fortement subventionné de 20 à 30 francs Bu le plant. Il est à préciser que les données sur les plants forestiers pour l'année 2004 n'ont pas été fournies.

Le reboisement a permis la production des milliers de plants forestiers et agro forestiers comme présenté dans le tableau suivant :

Producteurs	Nombre de plants produits	
	2004	2005
Privés	0	0
Groupements locaux	0	760 000
Commune	0	0
Etat	0	0
Autres (projets, ONGs)	0	0
Total	0	760 000

6.4.3.2. Les essences utilisées

Les types d'essences essentiellement utilisés sont notamment l'eucalyptus, callitris, pinus, gré, cyprès, grevillea...

6.5. L'EXPLOITATION FORESTIERE.

6.5.1. Energie (bois de feu et charbon de bois)

Les différents usages du bois, ainsi que les estimations des productions sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau : Statistiques sur la production artisanale et la transformation du bois scié

Communes	Charbon (sacs)	Bois de chauffage (stères)	Planches (pièces)	Madriers (pièces)	Poteaux (pièces)	Perches (pièces)
Burambi	17330	795	8350	6550	-	54000
Total province	1.211.699	1.859.578	2778584	3195698	1850	7.971.801

Source : Service des forêts DPAE

L'énergie bois connaît une forte demande dans toute la commune. En effet, plus de 99% des ménages n'ont que le bois et quelque peu le charbon comme source d'énergie domestique.

En outre, les charbonniers utilisent aussi, légalement ou clandestinement, le bois de chauffe.

L'énergie bois (bois de feu et charbon de bois), comme les autres ressources coupées ou ramassées par les populations rurales, évolue essentiellement dans des circuits informels, ce qui rend difficile l'évaluation des quantités réellement consommées.

6.5.1.1. Bois de feu

Le bois de chauffe fait l'objet de ramassage et/ou de coupe (abattage des arbres par machette, hache...) puis transporté au lieu de consommation ou mis en tas sur place pour vente.

6.5.1.2. Charbon de bois

La production du charbon de bois est issue d'un processus de transformation appelé « carbonisation »

La méthode traditionnelle de carbonisation en vigueur dans la province consiste en une fausse meule en terre. Cette technique rudimentaire consiste à empiler les billes de bois en veillant qu'elles se serrent les unes contre les autres sur le sol préalablement nettoyé.

Le tas ainsi constitué est couvert de feuillage et d'une épaisse couche de terre d'environ 20 à 30 cm.

L'opérateur met le feu à un emplacement prévu pour le foyer et où il a préalablement placé des brindilles de bois très sèches pour faciliter l'allumage. Ce foyer n'est couvert que lorsque les billes vertes du tas prennent feu.

Ce feu progresse lentement et le bois est carbonisé. L'apparition des cheminées en désordre dans le tas et la cuisson de la couche de terre couvrant le tas sont les seuls indicateurs que le bois a complètement brûlé et il ne reste qu'à attendre le refroidissement pour récupérer le charbon. La carbonisation n'est complète qu'à la conversion de la fumée noir foncé en bleu clair.

6.5.2 Transformation des produits forestiers

6.5.2.1. Production artisanale du bois scié (scieurs de long)

L'exploitation forestière pour la production de bois d'œuvre est essentiellement le travail des artisans forestiers appelés scieurs de long.

Il existe deux techniques de production artisanale : le sciage sur fosse et le sciage sur échafaudage (à deux ou quatre pieux).

Le choix de l'une ou l'autre technique de sciage dépend des facteurs suivants :

- Les dimensions de la grume (une très grosse grume est difficile à hisser sur un échafaudage et avec les risques d'accident que cela présente) ;
- L'état du terrain. Un terrain rocailleux, contenant beaucoup de racines et/ou en pente ne facilite pas le creusement d'une fosse de sciage ;
- La disponibilité de la main d'œuvre : le creusement d'une fosse de sciage demande beaucoup plus de travail que la mise en place d'un échafaudage.

La méthode de débit est généralement fonction des dimensions de la grume à scier :

- Une grosse grume (diamètre supérieur à 100 cm) est sciée en longueur en deux parties. Ensuite chaque partie est débitée en suivant les lignes tracées au crayon ou au charbon de bois.
- Pour une grume dont le diamètre est inférieur à 100 cm, on procède d'abord à l'enlèvement de 4 dosses et ensuite la partie restante de la grume est débitée suivant les lignes tracées qui correspondent aux dimensions des produits (planches, chevrons et madriers) dont on a besoin.

Les produits obtenus sont consommés localement : les planches, les madriers, les chevrons, les perches pour les toitures et rarement des poteaux non traités.

6.5.2.2. Transformation du bois scié

Cette activité est menée par des artisans communément appelés menuisiers qui travaillent le bois scié pour produire des ouvrages. La production forestière s'étend sur les planches, les madriers, les chevrons, les perches pour les toitures et rarement des poteaux non traités.

6.6. INTERVENANTS.

PRASAB
PROJET BUTUTSI
APADE
PNLAE
MINAGRI

CHAPITRE VII INDUSTRIE ET ARTISANAT.

7.1. INDUSTRIE.

La commune Burambi n'a pas d'industries. On y recense que 3 usines de dépulpage et de lavage du café ainsi que de petites unités artisanales de transformation de bois.

7.2. ARTISANAT.

7.2.1. Situation actuelle du secteur.

Le secteur artisanal est caractérisé par un vaste éventail d'activités variées à travers lesquelles on distingue 3 types d'artisanat à savoir l'artisanat de production, l'artisanat de service et l'artisanat d'art. Chaque type d'artisanat s'articule sur une série de filières

Concernant l'artisanat de production, la commune Burambi compte 20 menuiseries, 12 unités de maçonnerie, 30 briqueteries, 1 tuilerie, 15 poteries, 12 vanneries, 6 forges.

S'agissant de l'artisanat de service dans la commune, il est recensé 45 unités de pressage de l'huile de palme, 7 unités de broderie, 1 unité de soudure, 5 unités de cordonnerie et 2 boucheries.

Aucune filière de l'artisanat d'art n'est signalée dans la commune.

7.2.2. Intervenants

PRASAB, CONCERN

CHAPITRE VIII. GEOLOGIE, MINES ET MINERAIS.

8.1 GENERALITES

Dans la commune Burambi comme dans le reste de la province, les formations géologiques comprennent le Quaternaire, le Burundien, les formations complexes Archéens et les intrusions plutoniques.

8.2. MINES ET MINERAIS

Les travaux de cartographie effectués dans la région révèlent les indices de minerais suivants : terres rares, Feldspaths, Kaolin, Ni, Cu, Co, Chrome, V, sulfure, Gabbro, Tourbe, Argile et Granites.

La prospection géologique révèle la présence des éléments suivants : Cr, Ni, Cu, Co, Zn, Pb.

Les travaux de prospection géologique et minière confirment l'existence des gisements de : argile, diorite, quartzite, gravier, roches gabbroïques,

8.3. DISPONIBILITE DES MATERIAUX LOCAUX

Les sites d'exploitation des matériaux locaux de construction sont repris ci-après :

Tableau n° 8.1. : Types de gisements de la commune.

Commune	Produits de carrières : Nombre de gisements exploités								Pierres de taille : Nombre de gisements exploités	
	Argile	Diorite	Gravier	Latérite	Moellon	Quartzite	Sable	Terre rouge	Granites	Roches gabbroïques
Burambi	2	3	1	1	1	2	1	1	0	1
Total	136	21	43	16	75	248	105	122	77	25

Source : Département de Géologie

En observant le tableau ci haut, on constate que la commune Burambi dispose de 2 gisements d'argile, 3 de diorite, 1 de graviers, 1 de latérite, 1 de moellons, 2 de quartzite, 1de sable, 1 de terre rouge et 1 de roches gabbroïques.

CHAPITRE IX. ENERGIE

9.1. ENERGIE HYDROELECTRIQUE.

La commune Burambi est desservie en électricité à partir de la centrale de Nyemanga. La desserte en électricité concerne, les centres de Murago et Musave sur une longueur de 15,3km linéaire. Malheureusement cette alimentation n'arrive pas à couvrir les besoins de toute la commune en électricité.

9.1. Situation de la desserte en énergie rurale –DGHER

Lignes électriques de distribution				Centres électrifiés		
Désignation de la ligne	Linéaire de la ligne MT(km)	Linéaire de la ligne BT (km)	Nbre de transformateurs	Nom de centres électrifiés	Nbre de branchements	Consommation moyenne par client en KW/mois
Rumonge - Minago Minago- Magara Kagongo- Murago	53.5	15,3	1X25 KVA	Murago, Musave	38	62.05

Source : DGHER

9.2. BOIS DE CHAUFFE ET CHARBON DE BOIS (COMBUSTIBLES LIGNEUX).

Faute d'énergie hydroélectrique en quantité suffisante dans la commune, le bois de chauffe et le charbon constituent les seules sources d'énergie disponibles pour la population. Même le chef-lieu de la commune est touché non seulement par l'absence des sources d'énergie, mais aussi par le coût élevé de cette dernière par rapport au revenu de ses populations.

Aussi longtemps que le pouvoir d'achat de ces populations sera faible, le bois de chauffe et le charbon demeureront encore longtemps leur principale source d'énergie avec comme conséquences la menace de disparition des boisements, l'érosion et les perturbations climatiques, ...

9.3. INTERVENANTS

REGIDESO, DGHER.

CHAPITRE X. COMMERCE ET SERVICES

10.1. LE COMMERCE

Dans la commune Burambi, le commerce intérieur a été beaucoup perturbé pendant la crise. Les circuits de distribution intérieurs, les centres de négoce, les magasins et autres boutiques ont été détruits ou pillés. Les produits importés ont connu des flambées suite à la spéculation et à la contrebande.

Le secteur commercial occupe une place importante dans la vie de la commune, car il constitue la principale ressource financière des communes via les taxations diverses.

10.2. Situation du secteur commercial

Les activités commerciales sont réalisées à travers les 7 marchés ruraux, 6 dépôts appartenant aux grossistes des différents produits et 123 magasins et boutiques pour le commerce formel. En dehors de ce commerce formel, une partie importante des transactions se réalisent à travers les activités informelles. Il n'existe pas de statistiques propres à la commune.

Les principaux produits de commerce sont les denrées alimentaires, les articles ménagers et les produits manufacturés.

L'activité de commerce est assurée par les nationaux avec une prédominance des hommes.

Tableau 10.1. : Effectifs des opérateurs dans le commerce formel.

zones	Nombre de grossistes			Nombre de détaillants boutiques, cabarets et autres			Nombre de personnes opérant dans l'informel
	H	F	Total	H	F	Total	
Murago	2	0	2	20	8	28	
Mayange	2	0	2	38	7	35	
Maramvya	2	0	2	22	5	27	
Mariza	2	0	2	19	4	23	
Total commune	6	0	6	99	24	123	

Source : administration communale

Tableau n° 10.2 : Infrastructures commerciales de la commune

Zone	Marchés		Magasins et boutiques			Dépôts	
	Aménagés	Non aménagés	Denrée alimentaires	Boissons	Autres produits	Boissons	Autres produits
Murago		1	15	12	1	2	
Muyange		2	25	18	2	2	
Maramvya		3	14	11	2	3	
Mariza		1	12	10	1	0	
Total commune		7	66	51	6	7	

Source : administration communale

Toutes les zones de la commune Burambi sont dotées de marchés. Au total, la commune compte 7 marchés, tous non aménagés.

10.1.2. Produits commercialisés

10.1.2.1. Produits agricoles

10.1.2.1.1. Produits vivriers, légumes et fruits

La commercialisation des produits agricoles, dernier maillon très déterminant du processus de la production agricole et d'élevage, constitue la principale source de revenu pour la population de la commune.

Cependant, il n'existe actuellement aucune réglementation sur la commercialisation dans la commune. Les prix sont libéralisés ; il n'y a ni fixation ni contrôle des prix. Les rencontres entre acheteurs et producteurs se font de façon informelle.

Les prix sont généralement discutés librement entre les deux parties en présence et le niveau de transition se règle par la loi de l'offre et de la demande.

La grande partie de la production vivrière, des légumes et des fruits est commercialisée de façon informelle. Elle s'effectue d'abord au niveau des collines où les opérateurs économiques achètent directement auprès des producteurs ; ensuite au niveau des marchés hebdomadaires ruraux.

Les produits sont vendus soit directement aux consommateurs, soit aux intermédiaires qui les écoulent sur les marchés urbains.

La commercialisation des produits vivriers se réalise sur le marché de Murago.

10.1.2.2. Produits agro-industriels

La commercialisation du café, du palmier à huile et du thé fait l'objet des réglementations spéciales contrôlées par l'OCIBU, l'OHP et l'OTB.

L'OCIBU détient le monopole et dispose des moyens logistiques et financiers adéquats alors que l' OHP est soumise à la concurrence des unités autonomes qui raffinent dans des ateliers de pressage de l'huile éparpillés dans la commune.

Il en est de même du thé ; l'OTB détient le monopole absolu de l'achat du thé à partir de la feuille verte, du processus de transformation et de conditionnement jusqu'à la vente.

10.1.2.2. Produits d'élevage.

La commercialisation suit pratiquement les mêmes circuits que ceux des produits vivriers à la seule différence que le bétail est vendu sur pied, notamment pour l'approvisionnement de petits centres.

Les prix sont libéralisés et seule la taxe communale est imposée aux vendeurs.

Les transactions s'effectuent par marchandage. Les facteurs qui déterminent les prix, sont, dans la plupart des cas, l'aspect physique de l'animal, son poids et son âge.

Le contrôle sanitaire tant pour les animaux vifs que pour la viande est assuré par des techniciens vétérinaires dans les centres ou chef-lieu de commune où ils sont disponibles. Dans la plupart des cas, particulièrement loin des centres, les produits d'élevage comme la viande sont vendus sans contrôle sanitaire préalable.

La productivité laitière des vaches de race locale (Ankolé) est très faible et les possibilités de vente de lait obtenu le sont également, car elle est destinée à l'autoconsommation des ménages.

10.1.2.3. Produits forestiers

Les produits forestiers concernent les bois de chauffe et le bois scié artisanal.

Concernant ce dernier produit, sa consommation est aussi locale qu'étendue à d'autres communes.

Les marchés de bois de chauffe et du charbon de bois sont informels au point que la quantité commercialisée est difficile à estimer.

10.1.3.4. Produits de l'apiculture

La commercialisation du miel, de l'hydromel et de la cire est informelle. Le miel et l'hydromel sont consommés localement, et la cire (petite quantité) est évacuée vers d'autres centres.

10.1.4. Unités de mesure et prix

10.1.4.1. Unités de mesure

Les unités de mesure utilisées dépendent aussi bien du type et de l'importance du marché que du volume des produits à commercialiser.

Ainsi, au chef lieu de la commune et dans une moindre mesure aux autres petits centres de la commune, les transactions se font par des mesures conventionnelles qui sont :

Unités conventionnelles utilisées dans le commerce

Kg	Litre	Mètre	Yarde	Paire	Pièce	Sac	Stère	Bouteille	Boîte	Tas	Paquets	Casserole	panier

10.1.4.2. Prix.

Les prix sont libéralisés. Ils ne sont ni fixés ni contrôlés. Les rencontres entre acheteurs et producteurs se font de façon informelle. Chaque opérateur économique est libre d'acheter les produits à n'importe quel centre de négoce. Il en est de même du producteur qui est libre de vendre à n'importe quel acheteur qui se présente. Les prix sont généralement discutés librement entre les deux parties en présence et le niveau de transaction se règle par la loi de l'offre et de la demande ; excepté pour un certain nombre de produits comme la bière, le sucre,...

10.1.5. Infrastructures de transformation.

10.1.5.1. Produits agricoles.

Pour les produits agricoles, la commune ne dispose pas d'infrastructures de transformation au vrai sens du mot. La majorité de la population utilise encore des outils traditionnels pour la transformation de leurs produits : mortiers, pilons et quelquefois moulins pour la mouture de tubercules et céréales en farine.

10.1.5.2. Produits et sous-produits d'élevage.

Il n'existe pas d'infrastructures pour transformer les produits et sous-produits de l'élevage. La viande, provenant de l'abattage de toutes les espèces, est le produit le plus important de la commune.

Concernant le lait, la traite demeure encore artisanale. Dans la commune, le lait est destiné à la consommation de la famille et de l'éleveur.

La technologie de séchage et de conservation des peaux, en vue de l'obtention des cuirs destinés à l'exportation, n'est pas développée dans cette commune.

10.1.5.3. Produits forestiers :

Les produits forestiers vendus clandestinement dans la commune sont notamment le charbon, les planches, les madriers et les perches.

10.1.6. Infrastructures de conservation et de stockage.

Cette section concerne beaucoup plus les produits agricoles que ceux d'élevage et autres. En effet, tous les produits faisant objet de commercialisation dans la commune, n'ont pas d'infrastructures adéquates de conservation ni de stockage.

Avant leur commercialisation, les produits agricoles subissent généralement un traitement post-récolte. Cette phase comprend le conditionnement, la conservation et le stockage pour permettre au producteur d'assurer la disponibilité alimentaire et d'organiser la commercialisation à n'importe quel moment.

10.1.6.1. Conservation

En l'absence d'infrastructures adéquates de stockage et de conditionnement à travers la commune, une bonne partie de la production est immédiatement vendue après la récolte.

Pour diminuer les pertes causées par de petits insectes ichtyophages et phytophages, les agriculteurs recourent à des méthodes rudimentaires identifiées ci-dessous.

Les modes de conservation des produits agricoles recensés dans la commune sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 10.3: Modes de conservation des produits agricoles

Modes de conservation	Produits
Sac	Haricots grains, Arachides gousses et graines ; Tournesols, Riz, Sorgho, Petits pois et Maïs grains
Air libre	Maïs épis et grains ; Pomme de terre
Panier	Farine de Manioc
Champs	Manioc, Pomme de terre, autres Tubercules
Grenier	Maïs carotte et Sorgho épis
Hangar	Maïs carotte ; Pomme de terre
Fût	Arachides graines, riz, haricot
Galeries	Colocases, tubercules

Source : Agronome communal/DPAE

10.1.6.2. Stockage.

Pour stocker leurs produits, les paysans utilisent souvent des sacs, des paniers ou les déposent en vrac au grenier tandis que les opérateurs économiques disposent leurs produits dans des fûts et sacs dans les hangars. Les produits stockés ne constituent pas souvent des stocks tampon, mais sont plutôt en instance de vente.

10.1.7. Intervenants

- Etat ;
- Opérateurs économiques.

10.1.8. Infrastructures de transport et communication

10.1.8.1. Transport routier

Dans la commune Burambi, le déplacement des personnes et des biens est assuré par des moyens empruntant la voie terrestre. Ainsi, le réseau routier de la commune Burambi se présente de la manière suivante :

Tableau n°4 : Réseau routier et pistes rurales

Point Départ	Point Arrivée	Longueur (km)	Catégorie de routes	Nature de revêtement					Etat
				Terre non latéritique et non compactée (TNNB)	Terre latéritique et compactée (TLC)	Bitumé	Pavée	Mixte (préciser par chiffre correspondant)	
Kagongo	Ruhora	35	R.P		X				Mauvais
Murago	Maramvya	9	P.R						Mauvais
Murago	Kiri	9	P.R						Mauvais
Kiri	Maramvya	12	P.R						Mauvais
Dama	Muyange	28	P.R						Mauvais
Gishiha	Ruhora	15	P.R						Mauvais
Gitanga	Busesa	5	P.R						Mauvais
Kiganza	Gisenyi	5	P.R						Mauvais
Kiganza	Gishiha	5	P.R						Mauvais
Total commune		123							

Source : Chef de zone

RN : Routes nationales RP : Routes inter provinciales, R.C. : Routes intercommunales, PR : Pistes rurales

Réseau routier de la commune

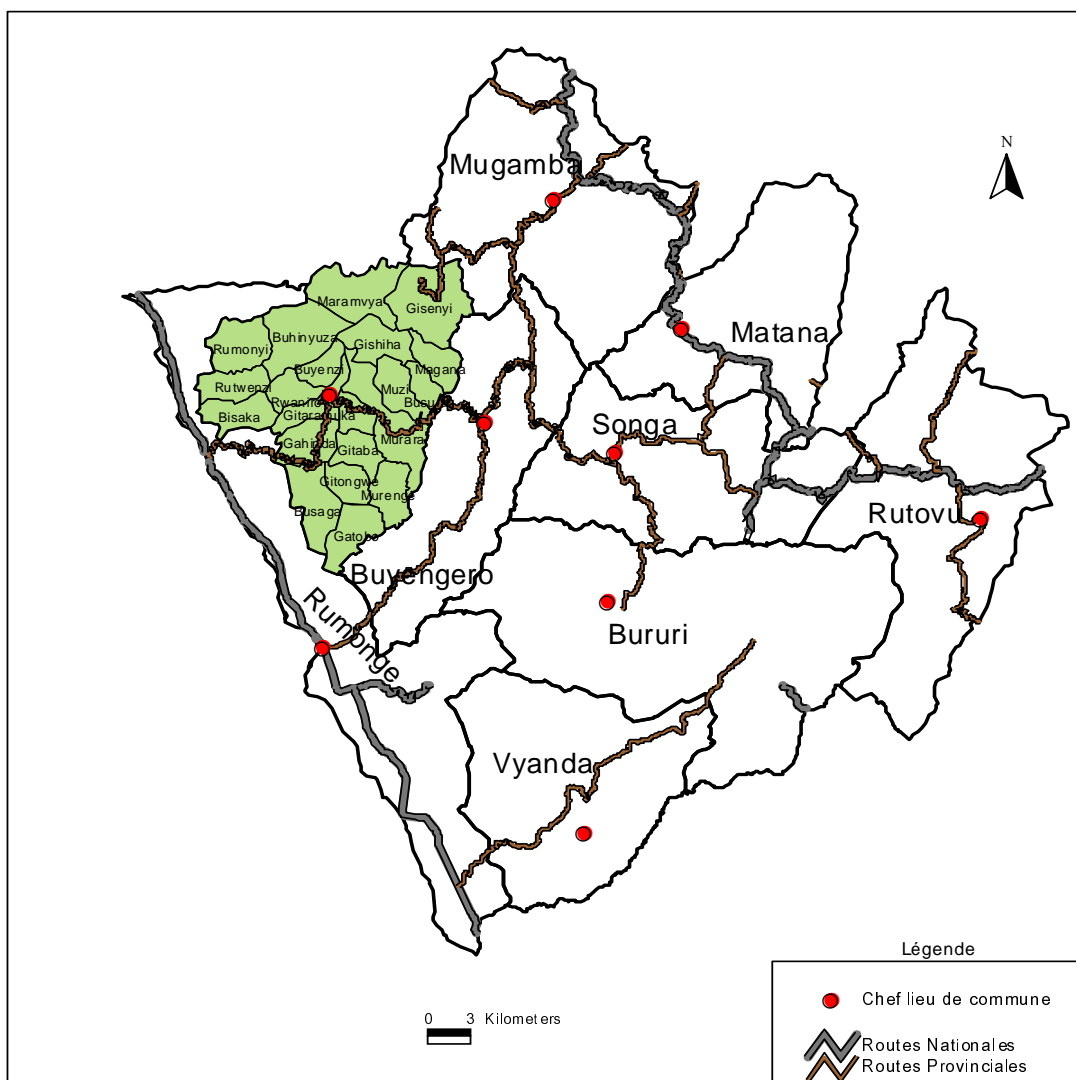


Tableau n° 10.5 : Trafic et praticabilité des routes et pistes rurales

Point Départ	Point Arrivée	Praticabilité	Fréquentation	Trafic					
		Permanente / Saisonnière	Régulière / Saisonnière / Occasionnelle	Nbre camions / Mois	Nbre remorques / Mois	Nbre Bus / Mois	Nbre camionnettes / Mois	Nbre véhicules légers / Mois	Taxes annuelles
Kagongo	Ruhora	Permanente	Occasionnelle	8	0	0	8	30	-
Kiganza	Gishiha	Permanente	Occasionnelle	8	0	4	8	10	-
Murago	Kiri	Permanente	Occasionnelle	1	0	0	4	4	-
Gitanga	Busesa	Permanente	Occasionnelle	0	0	0	2	5	-
Kiganza	Gisenyi	Permanente	Occasionnelle	4	0	0	4	4	-
Murago	Maramvya	Permanente	Occasionnelle	0	0	0	2	8	-
Total commune				21	0	4	28	61	

Source : Chef de Zone

Dans la commune Burambi, le trafic mensuel est assuré par 21 camions, 4 bus, 28 camionnettes et 61 véhicules légers.

Tableau n°10.6 : Ponts et ponceaux

Nom de la route		Ponts						Ponceaux					
		Nom du pont	Longueur du pont (m)	Nature des matériaux			Etat	Nom du ponceau	Longueur du ponceau	Nature des matériaux			Etat
				Bois	Métal	Béton	Bon / Mauvais			Bois	Métal	Béton	Bon / Mauvais
Point Départ	Point Arrivée												
Kagongo	Ruhora	Ruhora	8		X		Bon						
Murago	Kiri	Ngonya	6	X			Mauvais						
Kagongo	Ruhora	Dama	8		X		Bon						
Murago	Kiri	Nyabisare	6	X			Bon						
Total commune			28										

Source : Chef de Zone

La commune Burambi dispose de 2 catégories de routes à savoir, la route inter provinciale et les pistes rurales. Elles sont partout en mauvais état et totalisent 123km.

10.1.9.1. Parc automobile

Zones	Voitures et Jeeps (nombre)		Remorques, Camions et camionnettes (nombre)			Bus et minibus			Motocyclettes	
	Privées	Etatiques	Privés	Etatiques	Tonnage	Privés	Etatiques	Nbre places	Privés	Etatiques
Murago	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Rusabagi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mariza	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maramvya	0	0	0	0	0					
Total commune										

Source :

Nom, Prénom et Fonction de l'Enquêteur :

Le parc automobile de la commune est constitué d'une seule camionnette privée basée en zone Murago.

10.1.9. Postes et communication.

10.1.9.1. Poste

La commune Burambi n'a pas de bureau de poste.

10.1.9.2. Communication

La commune ne dispose pas de téléphonie fixe. La communication se fait par téléphonie cellulaire : ONAMOB et TELECEL pour certaines zones.

10.1.9.3. Presse audio-visuelle

Cinq radios sont écoutées dans la commune.

Nom d'émetteurs radio/TV	Localisation antenne relais installée	Nbre d'heures d'émission
Radio Nationale	Inanzerwe et Manga	18 h (5h – 23h)
Radio Isanganiro	„ „	16 h (6h - 22h)
Radio Culture	„ „	14h (8h – 22h)
Radio Bonesha	„ „	
Radio Publique Africaine	„ „	

10.1.9.4. Presse écrite.

Titres des journaux disponibles	Lieu de production	Groupes cibles	Statut du journal	Périodicité
Ubumwe	Bujumbura	Administration + Population	Public	Bihebdomadaire
Le Renouveau	„ „	„ „	Public	Quotidien
Net Press	„ „	„ „	Privé	Quotidien
ABP/ Info	„ „	„ „	Public	Quotidien
Le Villageois	„ „	„ „	Privé	Biquotidien

Quatre journaux sont lus par les services de l'administration et quelques privés qui s'intéressent à l'information.

10.2. LES SERVICES.

10.2.1. Institutions financières.

10.2.1.1. Institutions bancaires

Il n'existe pas de banque dans la commune.

10.2.1.2. Institutions financières non bancaires

Il n'y a aucune institution financière dans la commune

10.2.2. Tourisme et hôtellerie

Dans la commune Burambi, il n'y a ni site touristique, ni hôtel.

CHAPITRE XI. ACTION SOCIALE

11.1. SITUATION ACTUELLE

Dans la commune Burambi, beaucoup de familles rencontrent des difficultés de subsistance. Cela se remarque surtout quand on compte le nombre de différents groupes de gens malheureux à savoir : les enfants orphelins du Sida, les enfants vulnérables et illégitimes, les sinistrés de la guerre, les veuves et les personnes âgées, etc. Il est donc important que des actions spécifiques à ces groupes soient menées afin de soulager, tant peu soit, leurs souffrances

Ces groupes vulnérables connaissent de très graves difficultés à savoir : la faible scolarisation, l'insuffisance de nourriture, l'insuffisance de logement, le faible accès aux soins de santé et l'insuffisance d'encadrement.

Au niveau de la commune Burambi les statistiques des différents groupes se présentent comme suit :

11.1.1. Enfants en difficultés

Dans la commune Burambi, on enregistre 1634 sinistrés de guerre, 4 enfants de la rue, 405 orphelins de père et de mère, 574 enfants chefs de ménage, 1778 enfants indigents et 7 enfants soldats.

En tout, la commune enregistre 4402 enfants en difficulté, toutes catégories confondues.

Tableau n° 11.1 : Statistiques des enfants en difficultés.

Commune	Nbre d'enfants sinistrés de guerre	Nbre d'enfants de la rue	Nbre d'enfants dans la rue	Nbre Enfants orphelins de père et de mère			Enfants Chefs de ménage	Enfants indigents	Enfants soldats
				De guerre	Du sida	naturelle			
Burambi	1634	4	0	405			574	1778	7
Total province	2468	126	157	4052	2481	4897	686	19978	123

Source : CDF

Tableau n°11.2 : Situation de l'assistance accordée aux orphelins

Commune	Enfants orphelins de père et de mère																	
	De guerre						Du sida						Naturel					
	NTO		NTOAA		NTOA		NTO		NTOAA		NTOA	NTO		NTOAA		NTOA		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F	H	F	H	F	H	
Burambi	127	346	127	346	60	95	68	52	68	52	0	206	282	206	282	36	97	
Total province	2135	2232	1769	1853	293	312	1436	1239	1037	934	423	237	2220	2166	1970	463	449	

Sur 1081 orphelins de père et de mère qui ont besoin d'être appuyés, environ 27% seulement sont assistés. 83% restent toujours en attente d'assistance.

11.1.2. Victime de violence sexuelle

Les mesures et actions de protection et de réparation des dommages subis par les différentes catégories de victimes de violences sont entreprises par différents intervenants à savoir les tribunaux, les ligues de droit de l'homme, et quelques ONG (TPO, FVS/AMADE, ABUBEF). Ces ONG interviennent dans la prise en charge de l'aspect psychosocial et les structures de santé dans la prise en charge médicale. Il est à signaler que beaucoup de cas de violences ne sont pas déclarés pour des raisons socioculturelles.

Concernant le viol, on constate que sur 7 cas enregistrés, 57% sont des filles, 28% de femmes, 15% de filles.

Tableau 11.3 : Statistiques des victimes de violences.

Commune	Nombre de viols recensés					Nombre de viols pris en charge				
	Femmes	Filles	Fillette	Garçons	Hommes	Femmes	Filles	Fillette	Garçons	Hommes
Burambi	2	4	1	0	0	2	0	0	0	0
Total province	50	93	36	24	31	40	68	31	20	25

Source : Police, centre de santé

11.1.3. Veufs, mères célibataires et indigents

Environ 92% des veufs éducateurs connus dans la commune sont des femmes dont 94% ont besoin d'appui. De même, les femmes représentent plus de 92 % des indigents. Les mères célibataires constituent un cas à part de vulnérables.

Tableau 11.4: Situation des veuves, mères célibataires et des indigents.

Communes	Nbre de veufs éducateurs			Nbre de veufs à appuyer			Nbre de mères célibataires	Nbre d'indigents	
	M	F	T	M	F	T		M	F
Burambi	52	614	666	3	580	583	269	49	580

Source : Administration à la base et associations

11.1.4. Intervenants

ABUBEF, FVS/AMADE

11.2. REINSERTION ET REINSTALLATION DES SINISTRES

11.2.1. Situation des sinistrés

La commune Burambi abrite un nombre important de personnes sinistrées qui vivent encore dans 2 sites de déplacés. Il s'agit du site de Busaga qui héberge 90 ménages qui comptent 517 personnes et du site de Gahongwe avec 34 ménages qui ont 207 personnes.

Tableau 11.1 : Déplacés de la commune

Zone	Site	Nombre de ménages	Nombre de personnes
Murago	Busaga	90	517
	Gahongwe	34	207
Total		124	724

(Source : OCHA)

11.3. HABITAT

11.3.1. Caractérisation de l'habitat rural :

Dans la commune Burambi, il existe deux types d'habitat à savoir *l'habitat groupé et l'habitat dispersé*. Suivant la qualité des matériaux utilisés dans l'élévation des murs, on distingue les maisons en briques cuites, en adobe et en pisé que l'on rencontre d'ailleurs chez les deux types d'habitat.

Concernant l'habitat groupé, le nombre de maisons en briques cuites, adobes et pisé représente respectivement 17%, 1% et 82 %.

La grande majorité des maisons, plus de 80% sont donc construites en pisé. Les maisons en pisé dénotent souvent un indice de pauvreté de la part de leurs propriétaires.

S'agissant de l'habitat dispersé, le nombre de maisons en briques cuites, adobes et pisé sont successivement dans les proportions de 41%, 2% et 57%.

Les types de toiture utilisée sont à prédominance le chaume (63%), les tôles (36%) et les tuiles (1%) dans le cas de l'habitat groupé.

En ce qui concerne l'habitat dispersé, le type de toiture posée suit la même tendance que dans le cas précédent ; le chaume (82%), les tôles (17%) et les tuiles (1%) .

Quant au type de pavement, dans le cas de l'habitat groupé, le ciment est utilisé dans les proportions de 5% et la terre battue 95% .

Eu égard à l'habitat dispersé, le type de pavement utilisé est à 98% en terre battue et le ciment à 2%.

Concernant la commodité de l'habitat, environ 2% des maisons en habitat groupé sont avec électricité et 25% seulement raccordées en eau, pendant qu'aucune maison en habitat dispersé n'est ni éclairée ni avec eau.

En outre, en habitat groupé, aucune maison n'a une latrine intérieure, 100% ont des latrines extérieures.

En habitat dispersé, aucune maison n'a de latrines intérieures, 98% ont des latrines extérieures et 2% sont sans latrines.

11.3.2. Incidences de la crise sur l'habitat

Dans la commune Burambi, 7816 maisons ont été détruites pendant la crise, soit plus de 33% des destructions de la province.

Environ 2 %, seulement ont été reconstruites pendant que 98% sont encore en attente.

11.3.3. Disponibilité des matériaux locaux de construction

Dans la commune Burambi, il y a 1 gisement de sable exploité, 1 de graviers, 1 de moellons, 1 d'argile, 2 de quartzite, 1 de terre rouge, 1 de latérite et 1 de roches gabroïques.

11.3.4. Intervenants

- La Banque Mondiale à travers le PTPCE ;

CHAPITRE XII. SANTE

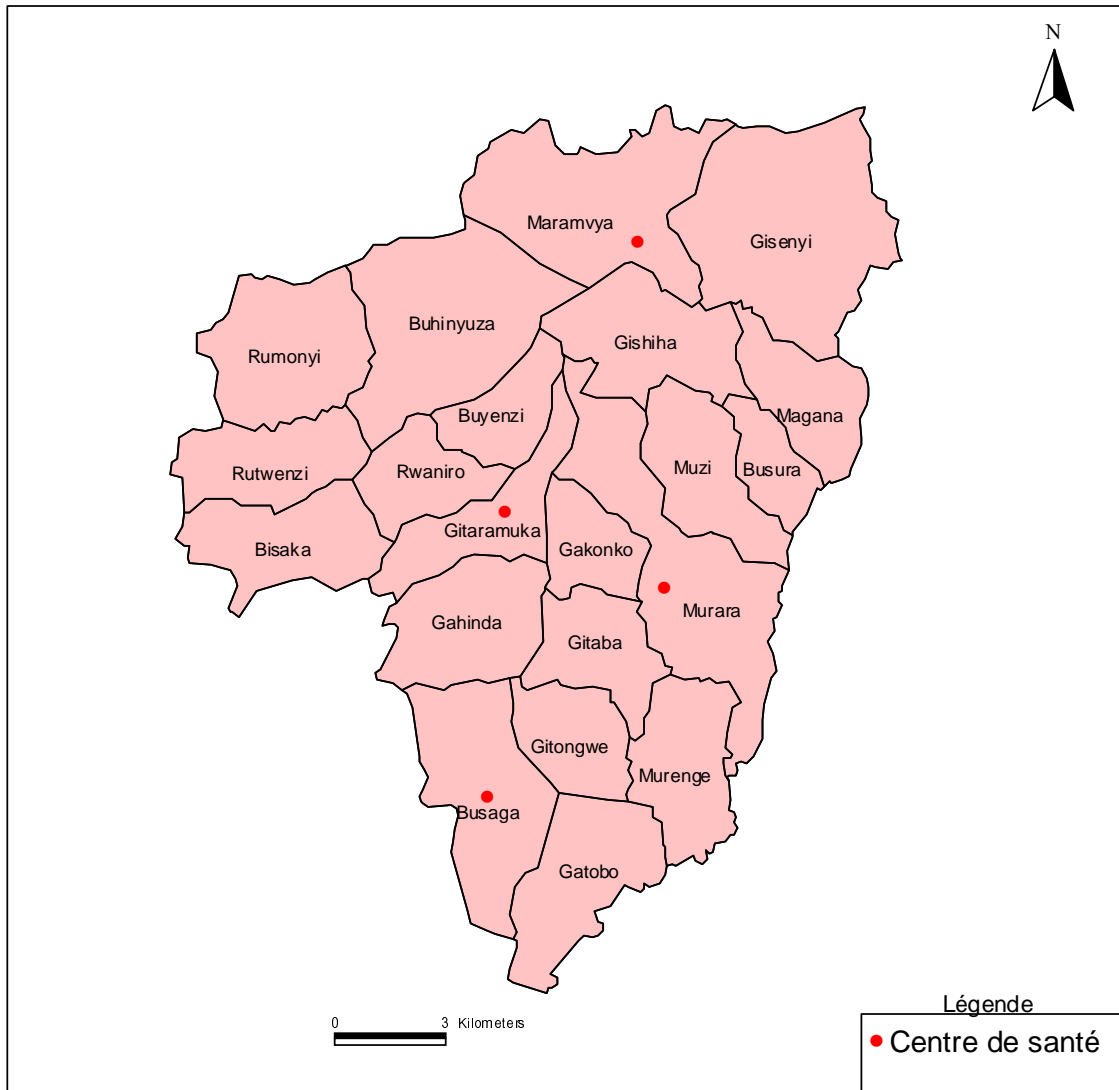
12.1. SITUATION ACTUEL DU SECTEUR

La commune Burambi dispose de 4 centres de santé répartis dans les zones Murago, Rusabagi, Maramvya

La situation sanitaire générale de la commune présente un tableau clinique caractérisé par la persistance des maladies suivantes : le paludisme, la fièvre typhoïde, le choléra, la dysenterie bacillaire, la rougeole, la poliomyélite, les maladies diarrhéiques, les infections pulmonaires ou respiratoires, les maladies nutritionnelles et avitaminoses, les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le VIH/SIDA.

Il convient de signaler également des maternités à hauts risques qui se pratiquent quasiment dans toute la province, un grand nombre d'accouchements n'étant pas assistés, et l'ignorance des règles d'hygiène dans le milieu rural.

Structures sanitaires de la commune en 2005



12.2. DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES :

Le tableau ci-dessous renseigne que les maladies diarrhéiques, le paludisme et les maladies parasitaires sont les plus répandus dans la commune suivies d'autres agents pathologiques et la tuberculose.

Les infections respiratoires, la dysenterie bacillaire et la malnutrition ne sont pas signalées dans la commune.

Tableau n° 12.1. : Données épidémiologiques de la commune

Centres de santé	Nbre de cas par an					
	Paludisme	Maladies diarrhéiques/ Verminose	Infections respiratoires	Tuberculose	Dysenterie bacillaire	Autres agents pathologiques
4 CDS	2184	5472		48		218
Burambi	2184	5472		48		218

Source : DPS/Bururi

12.3. VACCINATION

12.3.1 Santé de la mère et de l'enfant

La réalisation des vaccinations est régulière dans les CDS sauf en cas de période de panne de frigo. Toutefois, 13141 doses ont été administrées au cours de l'année 2005 dont 0,1% de doses antitétaniques, 11% de doses antituberculeux, 33% de doses antipolio myélite, 34% de doses contre la diphtérie, tétanos et coqueluche, ainsi que 11,9% de doses anti rougeole.

Tableau n°12.2. : Données sur la vaccination dans la commune

Types de vaccins Année	Antitétanique pour femmes enceintes	BCG	Polio	DTC	Rougeole
2005	13	1435	4285	4541	862

Source : DPS/Bururi

12.4. VIH/ SIDA

Concernant l'état de dépistage du VIH/SIDA, sur 525 cas de tranche d'âge de 0-14 ans dépistés, 97% sont séronégatifs, 1% séropositifs et 2% cas douteux.

Sur 714 cas de tranche d'âge de 15-29 ans dépistés, 97% sont séronégatifs, 2% séropositifs et 1% cas douteux.

S'agissant de la tranche d'âge de 30 ans et plus, sur 772 cas dépistés, 96% sont séronégatifs, 3,5% séropositifs et 0,5% cas douteux.

12.5. ACCOUCHEUSES TRADITIONNELLES

La commune Burambi compte 53 accoucheuses traditionnelles formées avec kit .

12.6. SITUATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

12.6.1. Etablissements sanitaires.

La commune Burambi dispose de 4 centres de santé dont 3 sont construits en matériaux durables et en bon état. 3 CDS sur les 4 ont accès à l'eau et le seul CDS de Murago a un équipement et des bâtiments complets. Il est également le seul à être alimenté en électricité. Les 3 autres CDS ont un équipement incomplet et sont sans électricité.

Un seul centre de santé (Murago) est équipé pour les analyses de sang (gouttes épaisses), selles et crachat tandis que les 3 restants ne sont équipés que pour faire uniquement les examens de goutte épaisse et des selles.

Tableau 12.3. Infrastructures sanitaires de la commune

Zone	Type d'Infrastr.	statut	Année de constr	Mat. de constr.	Etat actuel	Existe eau	Existence électricité	Existence équipement standard	Bâtiments
Murago	CDS Murago	Privé	1975	Durable	B	Oui	Oui	Complet	Complet
	CDS Busaga	Privé	2004	Durable	B	Oui	Non	Incomplet	Incomplet
Maramvya	CDS Maramvya	GA	1996	Durable	M	Non	Non	Incomplet	Incomplet
Rusabagi	CDS Muyange	GA	1992	Semi-durable	B	Oui	Non	Incomplet	Incomplet
Total commune	4	2P 2GA		3D 1S-D	3B 1M	3O 1N	3N 1O		

Source : DPS/Bururi

12.6.2. Pharmacies

La commune Burambi ne dispose d'aucune pharmacie sur son territoire.

12.6.3. Fréquentation et capacité d'accueil des structures de santé

Les CDS de la commune totalisent 91 lits d'hospitalisation qui accueillent en moyenne 234 patients par mois.

On constate que ces centres sont débordés par les besoins en hospitalisation étant donné que le nombre de patients par mois est plus que le double de la capacité d'accueil des structures de santé. Ce débordement se fait encore remarquer à certaines périodes de recrudescence du paludisme dans la commune.

Au regard de ces chiffres, on en déduit qu'il existe 91 lits d'hospitalisation pour 61078 habitants, soit 1 lit pour 672 habitants.

Tableau 12.4 : Capacité d'accueil des structures de santé de la commune

Zone	Type d'Infrastructure	Nombre de collines de recensement desservies	Fréquentation par mois	Nombre d'hospitalisés par mois	Nombre de lits
Murago	CDS Murago	7	966	166	67
	CDS Busaga	4	300	10	8
Maramvya	CDS Maramvya	4	202	28	6
Rusabagi	CDS Muyange	6	658	30	10
Total	4	21	2126	234	91

Source : PDS/ Bururi

12.6.4. Personnel soignant

Les huit CDS utilisent un personnel technique composé de 2A2, 3A3, 1TPS, 3 Gestionnaires de santé, 6 aides infirmiers formés et 14 aide infirmiers non formés.

Si on considère que la population de Burambi est de 61.078 habitants, les ratios suivants se dégagent : 1 infirmier (A2 ou A3) pour 12.215 habitants.

12.7. INTERVENANTS.

Ministère de la santé, OMS, UNICEF, ONG.

12.8. APPROVISIONNEMENT EN EAU

12.8.1. Desserte en eau dans la commune

La commune Burambi dispose de 272 points d'eau comprenant les sources aménagées, les branchements privés et les bornes fontaines. A la fin de l'année 2005, le nombre de points d'eau non fonctionnels représentait environ 48% de l'ensemble des points d'eau de la commune. Il est à signaler que tous les points d'eau défectueux sont publics. Ce qui montre un mauvais fonctionnement de la régie communale de l'eau. Les branchements privés représentent plus de 50% des points fonctionnels de la commune. La commune compte 71 ménages pour un point d'eau fonctionnel. Si tous les points défectueux étaient rénovés, il y aurait 37 ménages par point d'eau potable. En moyenne, moins d'un ménage s'approvisionne en eau à 500m de son domicile. On remarque donc, que ces infrastructures sont insuffisantes pour desservir une population totale de 61078 habitants. Le problème d'eau dans la commune reste toujours prioritaire.

Commune	Superficie	Nombre total de ménages	Nbre points d'eau										Nbre total de points d'eau				
			SAF	SANF	SNA	BFF	BFNF	BP	PF	PNF	SCEP	Fonctionnels	Non fonctionnels	Total	Nbre de ménage par points d'eau fonctionnels	Nbre de ménages par points d'eau fonctionnels et non	Nbre de points d'eau fonctionnels/ 500 m
			Burambi	280.84	9985	35	96	257	71	36	34	0	0	0	140	132	272

Source :RCE/Burambi

12. 10.3. Réseaux d'adduction d'eau

L'analyse du tableau ci-dessous montre que la commune Burambi compte 12 réseaux d'adduction d'eau totalisant 64km linéaires, 31 réservoirs desservant 106 bornes fontaines dont environ 33% sont défectueuses. Ce qui montre que la prise en charge de la gestion et de l'entretien des infrastructures d'eau laisse encore beaucoup à désirer.

Tableau 12.11. : Réseaux d'adduction d'eau

Commune	Nbre réseaux	Nombre de réseaux		Nombre de réservoirs	Nombre de collines desservies	Nombre de collines non desservies	Linéaires (km) desservies
		BFF	BFNF				
Burambi	12	71	35	31			64
Total province	90	381	380	363			536

Source : RCE BFF : Borne fontaine fonctionnelle BFNF : Borne fontaine non fonctionnelle.

12.10.4. Mode de gestion et d'entretien des infrastructures d'eau

Normalement, la gestion des infrastructures d'eau en milieu rural est assurée à travers les Régies communales de l'Eau (RCE). L'entretien courant des installations d'eau étant assuré par les usagers des points d'eau et le fontainier communal. Toutefois, de l'analyse du tableau précédent, il ressort que les RCE ne sont pas très dynamiques dans la commune.

12.10.5. Intervenants.

DGHER, PEA, ONG et quelques privés.

CHAPITRE XIII. EDUCATION

13.1. GENERALITES

Le système d'éducation et de formation dans la commune est organisé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture.

L'accès à l'Education au Burundi reste limité du fait de plusieurs facteurs notamment la pauvreté des ménages, le faible niveau d'instruction des parents ainsi que le peu d'infrastructures éducatives implantées dans la commune.

Pour pallier à cette lacune, l'on fait recours à l'éducation non formelle qui s'adresse aux jeunes non scolarisés et aux adultes afin de leur donner une éducation de base à travers un programme d'alphabétisation qui se réalise dans les communautés catholiques.

Le retour progressif de la sécurité a permis une remontée des indicateurs de fréquentation scolaire. Les indicateurs en matière de l'éducation sont détaillés dans les tableaux suivants.

13.2. ENSEIGNEMENT FORMEL.

13.2.1. Enseignement préscolaire

Depuis l'indépendance jusqu'au début des années 1980, l'enseignement préscolaire n'était organisé qu'à Bujumbura. Aujourd'hui, 3 structures organisent l'encadrement de la petite enfance. Il s'agit des écoles maternelles généralement attachées aux écoles primaires, des garderies communautaires encadrées par l'association des scouts du Burundi avec l'appui de l'UNICEF, des cercles communautaires encadrés par Twitezimbere et les associations des parents.

Généralement ces structures accueillent des enfants de 3 à 6 ans.

Les écoles préscolaires ne sont pas encore implantées dans la commune Burambi.

13.2.2. Enseignement primaire

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, la commune disposait de 49 écoles primaires dont 20 à cycle complet, qui totalisent 197 salles de classes.

Ces écoles totalisent 12 273 écoliers dont environ 47% de filles. Le personnel enseignant utilisé dans ces écoles s'élevait à 457 unités. Le taux moyen d'abandon au primaire est de 3.10%, tandis que le taux de redoublement s'élève à 30,7%.

Les ratios élève par salle montrent de légères disparités au niveau de la commune. Ainsi, la zone de Murago semble privilégiée avec 56 élèves par classe alors que la zone Mariza affiche un ratio de 86 élèves par salle.

Les ratios élève par enseignant sont aussi déséquilibrés entre les zones avec des ratios variant entre 22 pour la zone Murago et 58 en zone Rusabagi.

Il est à signaler que ces taux restent élevés par rapport aux normes de l'UNESCO qui préconise 30 élèves par classe et par enseignant.

Tableau 13.1. : Nombre et capacités d'accueil des écoles primaires

Etablissements Zone	Primaire								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		G	F	T		Elèves/Salle	Elèves/Ens
Murago	11	5	50	1428	1393	2821	65	56	43
Maramvya	13	8	64	2134	1897	4031	81	63	49
Mariza	7	2	21	1003	812	1815	21	86	86
Rusabagi	18	5	62	1978	1628	3606	69	58	52
Tot commune	49	20	197	6543	5730	12273	236	66	52

Source : Rapport annuel 2006, DPE/Bururi

13.2.3. Enseignement secondaire

La commune compte 3 écoles secondaires dont 1 à cycle complet. Elles totalisent 1381 élèves. Le taux moyen d'abandon de l'école au secondaire est de 0,6%, tandis que le taux de redoublement s'élève à 2,9%.

Les ratios élève par salle montrent des disparités au niveau de la commune. Ainsi, la zone Murago semble privilégiée avec 42 élèves par classe alors que la zone Maramvya affiche un ratio de 48 élèves par salle.

Les ratios élève par enseignant sont équilibrés et se situent entre 23 élèves par enseignant dans la zone Murago et 25 en zone Maramvya.

Ces taux sont conformes aux normes de l'UNESCO qui préconise 30 élèves par enseignant.

Tableau 13.2. : Nombre et capacités d'accueil des écoles secondaires

Etablissements Zone	Secondaire								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		F	G	T		Elèves/Salle	Elèves/Ens
Murago	1	1	13	192	348	540	24	42	23
Maramvya	2	-	10	220	257	477	19	48	25
Total commune	3	1	27	412	605	1017	43	38	24

Source: Rapport annuel 2005-2006 DPE Bururi

13.2.4. Enseignement technique professionnelle

Il n'y a pas d'école technique professionnelle dans la commune

13.2.5. Situation du personnel enseignant.

Dans la commune Burambi, le nombre total d'enseignants à l'école primaire est de 236 dont 33% de sexe féminin.

Au secondaire, l'effectif total des enseignants est de 43 dont environ 5% de sexe féminin.

Carte des infrastructures scolaires 2005-2006

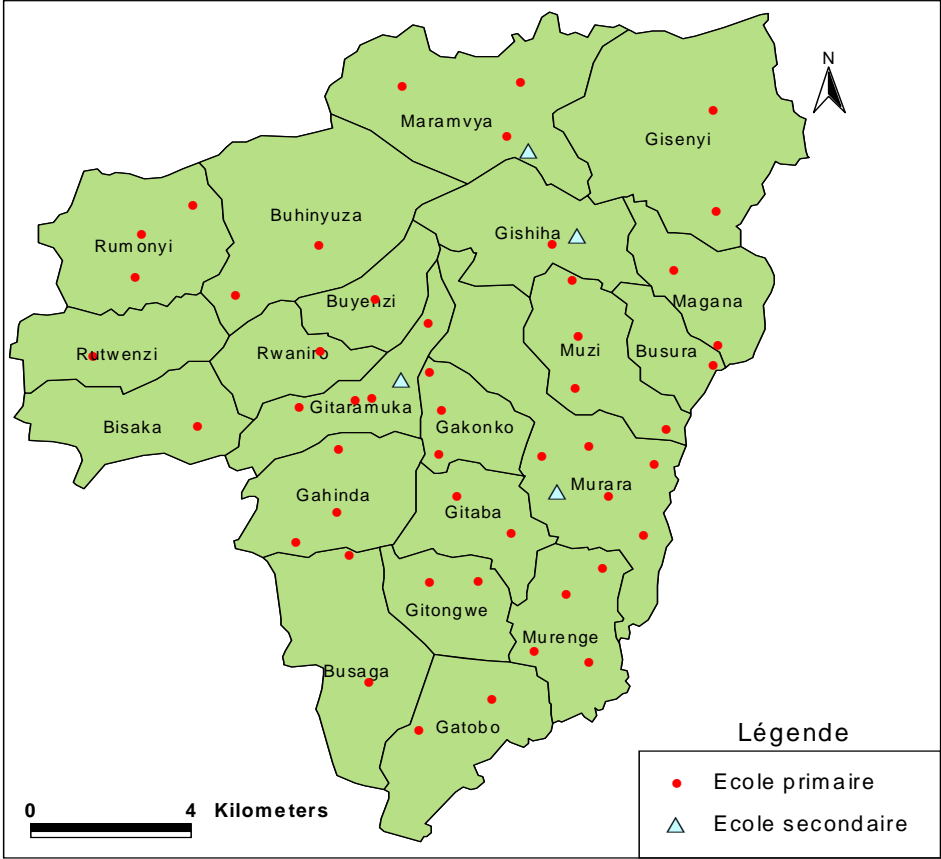


Tableau 13.3. : Personnel enseignant

Zone	Ecoles primaires			Ecoles secondaires		
	H	F	Total	H	F	Tot
Murago	40	25	65	22	2	24
Maramvya	55	26	81	19	0	19
Mariza	14	7	21	0	0	0
Rusabagi	49	20	69	0	0	0
Tot comm	158	78	236	41	2	43

Source : Rapport annuel 2006 DPE/Bururi

13.3. ENSEIGNEMENT INFORMEL

L'éducation non formelle englobe les formations dispensées en dehors du système d'enseignement formel classique. Elle couvre les centres d'instruction et d'alphabétisation encadrée par les églises, le secteur de l'Artisanat et de l'Enseignement des Métiers ainsi que le secteur de l'alphabétisation des adultes encadré par le Centre National d'Alphabétisation.

13.3.1. Ecoles Yaga Mukama

Les écoles Yaga Mukama sont des écoles d'enseignement catholique. Le Bureau National pour l'Enseignement Catholique (BNEC) renseigne que les écoles Yagamukama du Burundi comptent actuellement plus de 300.000 élèves. En ce qui concerne l'âge d'admission des élèves, il ne semble pas y avoir d'uniformité dans la limitation de l'âge, chaque diocèse restant autonome dans l'organisation de ses écoles.

Traditionnellement, la formation dispensée dans ces institutions avait un but à prédominance spirituelle si bien que même l'enseignement de la lecture n'avait d'autre objectif que de permettre au candidat chrétien de lire la Bible et le Catéchisme.

Dans le contexte actuel, la formation dispensée dans les écoles Yagamukama vise au-delà de l'acquisition des connaissances et des valeurs chrétiennes, la transmission de connaissances de base par l'alphabétisation et la connaissance du milieu rural afin de leur permettre de mieux s'intégrer dans leur communauté.

Dans la commune Burambi, les écoles Yaga Mukama servent de centres d'alphabétisation.

Tableau n° 13.4.: Nombre et capacités d'accueil des écoles Yagamukama (A/S 2005-2006)

Etablissements Paroisse	Yaga Mukama/Ecoles coraniques								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		G	F	T		Elèves/ Salle	Elèves/ Ens
Murago	7	-	28	383	240	623	8	22	78
Tot comm.	7	-	28	383	240	623	8	22	78

Source : Rapport annuel 2005-2006, Paroisse MURAGO CC: Cycle complet

Ens : Enseignant

13.3.2. Centres d'alphabétisation

Les thèmes traités dans les séances d'alphabétisation sont relatifs à la vie quotidienne et en rapport avec l'agriculture et l'élevage moderne, la nutrition, l'habitat décent, la santé, l'hygiène, le planning familial, les métiers, l'épargne.

Les caractéristiques de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes sont l'insuffisance d'animateurs alphabétiseurs, l'absentéisme des auditeurs et le manque de suivi.

L'animation des centres d'alphabétisation est assurée par des volontaires dont les prestations sont bénévoles.

Dans la commune Burambi, le nombre total d'enseignants aux centres d'alphabétisation est de 7 pour 622 alphabétisés. Le ratio élèves enseignants est de 25 élèves par salle et 89 élèves par enseignants. Le taux d'abandon est de 7,7%.

Tableau n° 13.5 : Nombre et capacités d'accueil des centres d'alphabétisation

Zone	Nbre de CA	Nbre Enseign.	Nbre élèves		Nbre de salles	Nbre d'abandons		Ratios	
			F	G		F	G	El/Salle	El/Ens.
			Murago	2		2	81	139	8
Mariza	1	1	39	57	4	3	5	24	96
Maramvya	3	3	68	113	12	6	10	15	60
Rusabagi	1	1	52	83	4	6	7	34	135
Tot comm	7	7	230	392	28	21	27	25	89

Source : Rapport annuel 2005- 2006, DPE/BURIN CC : Cycle complet Ens : Enseignant

13.3.3. Enseignement des métiers

Les écoles de métiers sont des écoles d'enseignement professionnel. Les métiers enseignés sont entre autres la maçonnerie, la menuiserie et la couture.

Tableau n° 13.6 : Nombre et capacités d'accueil des Ecoles des Métiers (A/S 2003- 2004)

Etablissements Zone	Ecoles des Métiers								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		G	F	T		Elèves/Salle	Elèves/Ens
Murago	1	1	6	42	21	63	4	11	16
Total commune	1	1	6	42	21	63	4	11	16

Source : Rapport annuel 2005-2006 DPE/Burin CC : Cycle complet Ens : Enseignant

13.4. ETAT ET COMMODITES DES INFRASTRUCTURES A TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

On remarque que la plupart des infrastructures scolaires sont en bon état et construites avec des matériaux durables. Par contre, plus de 90 % n'ont ni eau ni électricité.

Au niveau des écoles primaires 34 sur 49, soit plus de 69% ne disposent pas de latrines ; au secondaire 1 école sur 4 n'a pas de latrines.

Tableau n° 13.7. : Etat et commodités d'infrastructures scolaires

Infrastructure	Nombre	Nature matériaux de construction			Etat des locaux		Eau		Electricité		Latrines		
		Durable	Semi durable	Non durable	B	M	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
											BE	ME	
Yaga	7	7			7		7			7	2		5
CFM	1	1			1		1		1			1	
Centre d'Alphab.	7	7			7		7			7	2		5
Préscolaire	0												
Ecole Primaire	49	15	34		30	19	19	30		49	15		34
Ecole Secondaire	4	4			4		2	2	1	3	3		1
Ecole Technique et Professionnel	0												
Total commune	68	34	34		49	19	36	32	2	66	22	1	45

Source : DPE/Bururi – Canton scolaire

13.5. GESTION DU SYSTEME SCOLAIRE

La commune Burambi dispose d'un canton scolaire. La gestion du système scolaire dans la commune est assurée par l'inspection cantonale de l'enseignement.

A la tête de chaque canton scolaire se trouve un inspecteur de l'enseignement qui est sous l'autorité hiérarchique de la direction provinciale de l'enseignement. Celle-ci travaille en étroite collaboration avec le comité des parents d'élèves qui est une représentation des communautés. Cette collaboration permet aux parents de s'impliquer dans la gestion scolaire de la commune.

13.6. EFFICACITE DU SYSTEME

Le système est d'une efficacité interne réduite. Le taux de redoublement est de 30,7% au primaire contre 2,9% au secondaire. Le taux de déperdition est de 3,1% au primaire contre 0,6% au secondaire. Sur le plan pédagogique, les enseignants du primaire sont qualifiés, mais les élèves comme les enseignants ont des manuels insuffisants.

Au secondaire, on enregistre un certain nombre d'enseignants non qualifiés sur le plan pédagogique, pour prester à ce degré d'enseignement.

Ici comme au primaire, les élèves et les enseignants n'ont pas de manuels suffisants.

13.7. INTERVENANTS

Tableau 13.8. : Intervenants dans l'Education dans la province

Organisation	Lieu d'intervention	Bailleurs	Actions/Activités	Bénéficiaires
Ministère de l'Education			Construction des écoles	
Population			Construction des écoles	
Administration			Construction des écoles	
Confessions religieuses			Construction des écoles	
Twitezimbere	Sites des écoles	Banque Mondiale	Construction des écoles	Ecolier/élève

Source : DPE Bururi

CHAPITRE XIV. JEUNESSE ET SPORTS

14.1. JEUNESSE

14.1.1. Généralités.

Dans la commune Burambi, les secteurs jeunesse et sports sont peu développés si l'on considère les associations d'encadrement.

Le coût d'encadrement de la jeunesse est tellement onéreux de façon que la commune, les confessions religieuses et de rares privés qui tentent cet encadrement, se voient sans moyens humains et matériels ou infrastructures.

La commune Burambi compte environ 59 % de jeunes c'est-à-dire environ 35.877 jeunes et a opté pour une éducation pour tous avant 2015, c'est pour quoi tous les enfants sont à l'école même les enfants des Batwa ; Toutefois les écoles ne sont plus à même de satisfaire ce besoin aigu d'instruction sans dédoubler les classes et construire 10 autres nouvelles écoles.

Cependant, un des facteurs qui fait reculer l'instruction est la pauvreté des parents et amène à l'abandon de l'école du primaire à l'université, sans parler des orphelins de guerre ou du sida. Ces déscolarisés s'adonnent à l'oisiveté, aux jeux de hasard ou fument du chanvre ou de la bière prohibée.

La situation de la guerre renforce ce problème : les jeunes ont été enrôlés ou dans l'armée régulière ou dans la rébellion et ces jeunes avec la fin de la guerre, doivent être insérés dans la société en général et dans et dans le circuit de production en particulier.

La seule orientation possible viserait l'auto prise en charge des jeunes en les associant en groupements de production

14.1.2. Encadrement des jeunes

Dans la commune Burambi, on voit des associations de jeunes d'autopromotion, d'entraide, de lutte contre la pauvreté ou le sida ou à caractère religieux...).

L'on rencontre 3 associations sportives en commune Burambi qui pratiquent le sport et la danse traditionnelle, 2 associations de tambourinaires, 2 associations d'Umuyebe, 2 associations, 1 association d'Inanga.

16.2. SPORT

16.2.1 : Généralités

En commune Burambi, la pratique du sport dans différentes disciplines est une réalité malgré les insuffisances des infrastructures et des équipements ;

Le sport étant considéré comme un facteur d'encadrement d'éducation, de cohésion, de réconciliation, ainsi que de retour à la paix de la population et de la jeunesse en particulier.

Les activités sportives sont financées par les écoles, la commune et les associations privées. De jeunes athlètes sont encadrés par un enseignant et assistés par un opérateur économique de la commune. Ces jeunes commencent à s'affirmer dans des compétitions nationales et internationales. Malheureusement, les infrastructures sportives répondant aux normes n'existent pas, sauf celles de basket-ball (1) et volley-ball (1). Le matériel comme les ballons et les maillons et les souliers sont insuffisants.

Il est à remarquer que les pratiquants du sport dans la commune, excepté dans les écoles, sont exclusivement des hommes.

Tableau n° 14.1. : Infrastructures et types de sports pratiqués

Infras type sport Commune	Foot ball						Basket ball						Volley ball					
	Nbr e Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbr e Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbr e Ter	Etat ter.		Pratiquants		
		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T
Burambi	4	0	4	160	0	160	1	0	1	15	0	15	1	0	0	18	0	18
Tot province	34	12	22	1735	0	1735	21	12	9	249	128	377	21	8	13	426	230	656

Source : Administration communale B : Bon M : Mauvais

14.3. PATRIMOINE CULTUREL.

14.3.1. Situation actuelle

Le patrimoine culturel constitue l'ensemble des éléments matériels et non matériels qui contribue à maintenir et à développer l'identité culturelle d'un peuple ou d'une communauté dans l'espace et dans le temps.

Le patrimoine culturel en commune Burambi est riche et varié, une semaine culturelle était organisée vers les années 1983, 1984 où la population exhibait chansons, danses et objets d'art ; c'est notamment Ibicuba (poésie pastorale), Amazina (poésie épique), Akazehe, Guhoza Abana, Kwirungera, Amagendera, Ingoma .

La commune Burambi dispose d'un monument d'Ubumwe bw'Abarundi.

14.3.2. Intervenants.

L'Etat, l'UNESCO,

CHAPITRE XV. JUSTICE

15.1. GENERALITES

La justice constitue une condition sine qua none de la cohésion et de la pérennité de la société.

Le concept de justice renferme deux aspects :

Un idéal : un service public par lequel l'Etat exerce une des prérogatives de sa souveraineté. C'est par elle que la puissance publique garantit la jouissance paisible des droits civils, le respect des libertés publiques individuelles et collectives et des droits fondamentaux de l'homme.

Une justice saine et équitable permet l'épanouissement de tout un chacun et la prospérité d'une nation. Suite aux crises répétitives qu'a connu le pays particulièrement en 1993, les Burundais se sont installés dans une crise sans précédent où des vies humaines, des infrastructures ont été détruites par ceux-là même qui devaient défendre le véritable état de droit.

Le secteur de la justice n'a pas été épargné à l'endroit de son personnel et des ses infrastructures. Cette situation a accentué les besoins tant matériels qu'humains dans ce secteur.

Pour appuyer ce secteur, et pour permettre le fonctionnement de ses différents services, des programmes nationaux et internationaux se sont multipliés ; des réformes institutionnelles et structurelles sont en cours.

Le Ministère de la Justice est décentralisé jusqu'au niveau des provinces et communes où l'on trouve des tribunaux de grande instance des tribunaux de résidence.

15.2. SERVICES JUDICIAIRES.

15.2.1. Types de services judiciaires.

Les services judiciaires de la commune comptent un tribunal de résidence ayant son siège au chef lieu de la commune.

15.2.2. Performances des services judiciaires.

15.2.2.1. Litiges civils

Selon les informations recueillies auprès des archives du tribunal de résidence à Burambi, la performance des services judiciaires pourrait se résumer comme suit :

Le nombre de dossiers à traiter au cours de l'année de référence est de 338 dont 89 restant au début de l'année de référence et 249 dossiers enregistrés l'année en cours.

En considérant le nombre de dossiers jugés et clôturés qui est de 154, il ressort qu'environ 46% des dossiers à traiter, ont été jugés et clôturés ; ce qui montre que la performance n'est pas bonne dans la commune.

Au cours de la même année 1 seul dossier a été exécuté, soit environ 0,7% des dossiers jugés et clôturés ; c'est-à-dire que la performance au niveau des jugements rendus et ceux exécutés est médiocre.

De ce qui précède, on peut conclure que la commune Burambi est plus performante en jugement et clôture des dossiers qu'en leur exécution.

Cette contre performance s'explique particulièrement par la moyenne presque nulle des dossiers exécutés.

15.2.2.2. Litiges pénaux

Le nombre de dossiers à traiter au cours de l'année de référence est de 3 dont 1 restant au début de l'année de référence et 2 dossiers enregistrés l'année en cours.

En considérant le nombre de dossiers jugés et clôturés qui est de 1, il ressort qu'environ 33 % des dossiers à traiter, ont été jugés et clôturés ; ce qui montre que la performance est faible dans la commune. Ce même dossier a été exécuté, ce qui est une performance de 100%.

De ce qui précède, on peut conclure que la commune Burambi est moins performante en exécution des jugements rendus qu'en jugement et clôture des dossiers. Cette contre performance s'explique particulièrement par la moyenne quasi nulle des dossiers exécutés.

15.3. INFRASTRUCTURES

Au niveau des infrastructures, signalons que les locaux de travail sont constitués de bureaux et d'une salle d'audience en mauvais état et de dimensions insuffisantes.

Ces locaux n'ont ni eau, ni électricité ni latrines.

15.4. EQUIPEMENTS

Le tribunal de résidence de Burambi manque cruellement d'équipements qui se limitent à l'existence d'une vieille machine à écrire. Il n'y a ni photocopieuse ni ordinateur.

Concernant le matériel technique, il n'y en a pratiquement pas. Le mobilier est également en quantité insuffisante.

Comme moyen de déplacement le tribunal de résidence ne dispose que d'un vélo !

15.5. PERFORMANCES DU SECTEUR

Les performances au niveau du rapport entre le nombre de dossiers enregistrés et le nombre de dossiers jugés et clôturés sont très médiocres. En effet, presque tous les dossiers jugés et clôturés ne sont pas exécutés.

L'appréciation des performances de ce service peut se lire à travers le tableau suivant :

Tableau 15.1. : Performances des services judiciaires : Litiges civils et pénaux

Type de litige	Dossiers restant au début de l'année de référence	Nombre de dossiers enregistrés	Nombre de dossiers jugés et clôturés	Nombre de dossiers jugés avant faire droit	Nombre de dossiers en cours	Nombre de dossiers transmis	Nombre de dossiers fixes	nombre de dossiers exécutés	Nombre de dossiers non encore exécutés
Litiges civils	89	249	154	0	112	1	243	1	99
Litiges pénaux	1	2	1	0	1	0	2	1	1
Total	90	251	155	0	113	1	245	2	100

Source : Tribunal de résidence Burambi

15.6. PERSONNEL

Le personnel du tribunal de résidence est composé d'un Juge Président, de 4 juges, de 5 greffiers et de 1 assesseur.

15.7. JUSTICE GRACIEUSE

La justice gracieuse est l'une des institutions auxiliaires de la justice. Elle est rendue par le Conseil des Notables de la colline ainsi que les conseillers collinaires nouvellement élus par la population. Ces conseillers sont institués sur toute l'étendue de la Province.

La composition du Conseil des Notables est fixée par les usages locaux tandis que celle des conseils de colline est fixée par la loi N° 1/016 du 20/04/2005 portant organisation de l'administration communale.

La procédure suivie devant ces conseils est fixée par les usages locaux sous réserve du respect des règles relatives à la récusation, au respect du secret professionnel et l'ordre public. Le travail des membres est fait à titre bénévole.

La justice gracieuse est rendue régulièrement par 1430 notables dont 259 dans la zone Murago, 367 dans la zone Rusabagi, 562 dans la zone Maramvya et 242 dans la zone Mariza

Les notables reconnaissent presque à l'unanimité qu'il n'y a pas d'indépendance de la justice traditionnelle vis-à-vis de l'administration locale.

Notables de la commune

Commune	zone	Nbre de notables	Total commune
Burambi	Murago	259	
	Rusabagi	367	
	Maramvya	562	
	Mariza	242	
		S/Ttotal 1	1430
Total province			34352

15.8. INTERVENANTS

Royaume de Belgique

Croix Rouge

CHAP. XVI. PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT

16.1. FACTEURS FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT

La commune Burambi dispose d'un potentiel de développement très varié. Elle est aussi agricole que pastorale. Son climat et son réseau de transport et communication lui confèrent des facteurs propices à son développement socio-économique.

Les principaux indicateurs favorables au développement de la commune sont :

1. La disponibilité des superficies des marais constitue une possibilité d'extension des terres à emblaver notamment pour le développement de la culture du riz et des étangs piscicoles ;
2. Les conditions agro – écologiques de la commune permettent le développement de l'horticulture, la fruiticulture et les cultures maraîchères ;
3. Dans le domaine pastoral, le climat du Mugamba et du Mumirwa est favorable à l'élevage du gros et petit bétail. La présence d'arbres à fleur constitue un atout pour l'apiculture.
4. Ses infrastructures sanitaires vétérinaires en mauvais état peuvent être réhabilitées et contribuer au développement de l'élevage ;
5. Le potentiel forestier est relativement important dans la commune pour la production du bois de chauffage, du charbon de bois, du bois d'œuvre...
6. La commune se développe progressivement dans le domaine de l'artisanat comme le montre le nombre d'artisans et d'unités recensés dans les domaines variés tels que la menuiserie, la poterie, la forge, la vannerie, le pressage de l'huile de palme, le tissage,
7. La commune dispose suffisamment de matériaux de construction : argile, sable, moellon, gravier, latérite, ...
8. Les services publics d'encadrement : la commune dispose d'un nombre important des structures spécialisées des Ministères : Agriculture et Elevage, Santé, Education, Justice...
9. Les agents de développement : la commune a le privilège d'abriter un nombre impressionnant d'agents de développement dynamiques : Projet Bututsi, PRASAB, COPED, COOPEC,....

16.2. CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT

De manière générale, les contraintes peuvent être regroupées en trois catégories : contraintes techniques et administratives, contraintes économiques et financières, et contraintes socioculturelles.

16.2.1. Contraintes d'ordre technique

1. Le blocage le plus important dans le domaine agricole est l'encadrement approprié des agriculteurs dans les communes.
2. Le caractère traditionnel des méthodes de production agricole : utilisation du matériel végétal, la recrudescence de plusieurs maladies des cultures ;
3. Les semences et les boutures améliorées sont quasi inexistantes d'où faible production agricole.
4. Au niveau de l'élevage, l'insuffisance de la vulgarisation du cheptel de race améliorée, les diverses maladies des animaux domestiques et l'amenuisement des pâturages naturels sont les principaux blocages de ce secteur.
5. Le mauvais état des routes, surtout les pistes rurales de desserte agricole, qui entrave l'évacuation normale des produits commercialisables;
6. L'insuffisance des moyens de transport;
7. L'inefficacité de la plupart des services étatiques d'encadrement (insuffisance des effectifs, manque de recyclages et d'équipement, salaires modiques...);
8. L'insuffisance des intrants agricoles et de l'élevage ainsi que les difficultés de s'en approvisionner dues entre autres à leurs coûts très élevés une fois disponibles sur les marchés ;
9. Le mode de conditionnement et l'insuffisance des infrastructures de stockage et de conservation des produits agricoles et d'élevage qui ne peuvent permettre le progrès du secteur agricole ;
10. La destruction de l'environnement par des pratiques agricoles non appropriées, la coupe incontrôlée de bois, ...

16.2.2. Contraintes d'ordre économique financier

1. L'accès difficile au crédit ; les institutions financières existantes octroient difficilement les crédits aux agri éleveurs par manque de garanties à présenter;
2. L'inefficacité des circuits de commercialisation qui restent bloqués par des problèmes liés au mauvais état des infrastructures routières ;

3. L'insuffisance de la législation commerciale, notamment au niveau de la standardisation des poids et mesures ;
4. Le faible pouvoir d'achat de la population ;
5. Les prix bas accordés au producteur ;
6. L'insuffisance et l'état de délabrement très avancé des infrastructures de production et zoosanitaires (couloirs d'aspersion...), des infrastructures de transport (routes, ponts,) et énergétiques (centrales électriques, groupes électrogènes, panneaux solaires...);

16.2.3. Contraintes d'ordre socioculturel

1. Les difficultés d'approvisionnement en eau potable dû au type d'habitat dispersé qui donne lieu à la recrudescence des maladies diarrhéiques et d'origine hydrique ;
2. Le faible degré d'implication des collectivités aux activités de développement ;
3. La croyance persistante à la sorcellerie et aux pratiques fétichistes ;
4. L'augmentation du nombre de vulnérable suite aux effets de la crise et de la pandémie du VIH/SIDA (orphelins, jeunes de la rue et dans la rue, enfants chefs des ménages, les victimes des viols, ...) ;
5. L'insuffisance et l'état de délabrement des infrastructures à caractère social (centres de santé, établissements scolaires, infrastructures sportives, centres récréatifs ...).

16.3. STRATEGIES ET ACTIONS A MENER

16.3.1. Stratégies

L'analyse de la situation des différents secteurs laisse entrevoir que la stratégie pour le développement de la commune devrait se baser sur l'accroissement de la production agricole, sur le développement de l'élevage, de l'artisanat et du commerce.

Il s'agira de mobiliser toutes les ressources de la commune en vue de subvenir aux besoins alimentaires de la population tant quantitativement que qualitativement ; c'est à dire assurer la sécurité alimentaire de la province. Dans ce contexte, le programme de développement doit aussi impliquer l'éradication de la pauvreté grâce à un accroissement de la productivité/production et le dégagement du surplus permettant des effets multiplicateurs des investissements et la mobilisation des partenaires de développement de plus en plus nombreux et de plus en plus diversifiés.

Cette stratégie devrait également arriver à réduire les prix de revient des produits vivriers par des mesures appropriées. Une attention particulière sera accordée à l'extension des cultures de rente et vivrières, ainsi qu'aux activités de pêche, qui constituent des sources de revenus de la quasi-totalité des ménages de la province.

Concernant l'élevage, les interventions intensives seront axées sur les bovins de races améliorées à stabulation permanente suite à l'amenuisement de pâturages naturels suffisants. Cependant, l'accent sera mis sur le développement de petits ruminants, dont la reproduction est rapide et nombreuse et n'exigeant pas de vastes pâturages.

16.3.2. Actions à développer

La mise en œuvre de la politique de développement s'articulera autour des actions de production et de la vulgarisation agricole, d'augmentation de la production agricole, d'aménagement de l'espace rural et des actions basées sur les relations inter et intra sectorielles. Il s'agira aussi du développement de l'artisanat, car les terres cultivables deviennent de plus en plus exiguës suite à l'accroissement démographique.

Tableau 16.1. Stratégies et actions à mener

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
1. Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Terres fertiles ; - Main d'œuvre abondante et laborieuse; - Conditions écologiques favorables à l'agriculture ; - Existence des marais à aménager. - Culture industrielle développée (caféier, théier, palmier à huile) 	<ul style="list-style-type: none"> -Exiguïté des terres cultivables -Utilisation des outils rudimentaires ; -Carence des intrants améliorés ; -Méthodes culturales traditionnelles et non améliorées ; -Insuffisance d'encadrement agricole ; -Manque de financement ; -Manque d'infrastructures agricoles. - usines vétustes 	<ul style="list-style-type: none"> -Disponibiliser des intrants améliorés ; améliorer l'encadrement agricole ; -Former les encadreurs agricoles en techniques d'encadrement ; -Construire des infrastructures de conservation des produits agricoles. - Renouveler les vieilles machines et en installer de nouvelles où il s'avère nécessaire.
2. Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Demande croissante des produits d'élevage. - Existence d'associations d'apiculteurs ; - Présence de plusieurs essences d'arbres à fleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> -Manque d'intrants d'élevage ; -Insuffisance d'encadreurs ; -Absence de races améliorées Manque de moyens de déplacement pour les encadreurs ; -Absence de financement pour le développement du secteur d'élevage ; -Manque de produits vétérinaires pour lutter contre les maladies. Infrastructures abandonnées ; -Manque d'encadrement de l'apiculture 	<ul style="list-style-type: none"> -Promouvoir l'élevage de petits ruminants; -Repeupler le cheptel bovin et introduire des bovins de races améliorées; Octroyer un moyen de déplacement au vétérinaire communal; -Recruter les encadreurs collinaires ; -Former les encadreurs dans le domaine de l'apiculture ; -Appuyer techniquement et financièrement les associations;

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
3. Pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de marais et de cours d'eau favorables à la pisciculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance de la gestion et des pratiques piscicoles ; - Absence d'une structure d'encadrement technique ; - Difficultés d'approvisionnement en alvins ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Installer des centres de production des alvins de bonne qualité ; - Construire d'autres étangs piscicoles dans la commune ;
4. Forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un code forestier qui réglemente le patrimoine forestier ; - Condition climatique favorable au maintien de l'agroforesterie ; - Existence des institutions chargées de la protection et de la conservation du patrimoine forestier ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité institutionnelle en matière de gestion et d'aménagement des forêts ; - Budget insuffisant des services forestiers ; - Faible recherche-développement pour maîtriser le processus allant de la sélection de la bonne semence jusqu'au bois de qualité ; - Absence d'implication des populations et des administratifs à la base pour élaborer et mettre à jour la législation forestière, le code forestier, le code foncier, le code de l'environnement ainsi que les conventions internationales ayant trait à la gestion des forêts que le pays a ratifiées ; - Manque d'inventaire national actualisé des ressources forestières ; - Absence d'un plan de gestion durable et d'aménagement des forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un cadre institutionnel de gestion et d'aménagement des forêts ; - Doter les services forestiers d'un budget suffisant pour leur fonctionnement ; - Redynamiser la recherche-développement de la sélection de la bonne semence jusqu'au bois de qualité ; - Impliquer la population et l'administration à la base dans l'élaboration et la mise en œuvre de la législation forestière ; - Actualiser l'inventaire national des ressources forestières ; - Elaborer un plan de gestion durable et d'aménagement des forêts, dans un cadre participatif et dans l'intérêt des générations présentes et futures. - Traduire en langue nationale les outils de gestion des forêts et les diffuser.

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
5. Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> - La commune Burambi dispose des matières premières et d'une main d'œuvre susceptibles de relancer le secteur artisanal, une fois bien exploité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'un cadre institutionnel solide et stable soutenu par des textes législatifs et réglementaires appropriés ; - Inadéquation de la production et l'écoulement des produits artisanaux ; - L'accès difficile des artisans aux micro-crédits ; - Les problèmes divers liés à la crise politique et socio-économique du Burundi 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le cadre institutionnel du secteur artisanal ; - Mettre en place des filières adaptées et des structures appropriées ; - Redynamiser des filières déjà existantes ; - Mettre en place de nouveaux projets d'encadrement des artisans ; - Chercher les marchés d'écoulement ; - Promouvoir les micro- crédits dans le secteur d'artisanat
6. Géologie, Mines, Minerais et Matériaux locaux de construction	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des réserves minières exploitables ; - Disponibilité des ressources humaines nationales 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens financiers d'exploration des ressources minières déjà évaluées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire appel aux investisseurs étrangers pour l'exploitation des gisements rentables.

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
7. Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un réseau hydrographique suffisant pour l'aménagement des centrales hydroélectriques - Existence d'autres sources d'énergie nouvelles et renouvelables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources financières de l'Etat pour électrifier tous les centres ruraux et autres infrastructures socio-économiques (collèges communaux, centres de santé, bureau communal...) qui ont besoin d'électricité. - Faibles revenus des ménages pour accéder aux raccordements en électricité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser le plan directeur de l'électrification nationale ; - Négocier les financements nécessaires à l'exécution du plan directeur d'électrification nationale ; - Réaliser les études d'exécution des projets des microcentrales hydroélectriques, des lignes électriques et d'installations photovoltaïques retenues ; - Exécuter tous les projets retenus - Informer les ménages ruraux sur la technologie du biogaz et mettre sur pieds des systèmes de financements des installations en faveur des demandeurs ; - Promouvoir l'utilisation des systèmes solaires photovoltaïques par les ménages ruraux au moyen de l'information et de la formation des futures bénéficiaires et par la réduction des taxes qui constituent aujourd'hui une barrière importante au développement de cette technologie. - Electrifier tous les chefs lieux de commune, centres ruraux, centres de santé, collèges communaux et autres projets économiquement rentables.

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
8. Commerce	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des produits agricoles et d'élevage ; - Disponibilité des voies d'accès aux différents marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impraticabilité de quelques pistes rurales ; - Les infrastructures commerciales non aménagées ; - Désorganisation du circuit de commercialisation ; - Faible accès au crédit pour les petits commerçants ; - Taux d'intérêt bancaire élevé (taux débiteur) ; - Faiblesse des revenus des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager/réhabiliter les pistes rurales ; - Réhabiliter/ Aménager les infrastructures commerciales ; - Disponibiliser les produits en vue de la stabilisation des prix.
9. Tourisme et hôtellerie	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de bons sites dans la commune ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise perception du phénomène touristique ; - Absence de personnes qualifiées dans le secteur ; - Manque d'infrastructures et structures d'accueil ; - Manque d'un plan directeur de développement du tourisme ; - L'absence de budget 	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation des actions médiatiques de sensibilisation et de publicité sur l'importance du tourisme ; - Réhabiliter les infrastructures existantes ; - Intéresser l'investisseur privé dans le secteur touristique ; - intéresser les Tours-opérateurs et les agences de voyage pour insérer la commune dans les circuits touristiques ; - Aménager des infrastructures d'accueil autour des sites touristiques identifiés ;

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
10. Institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des périodes des campagnes de paie pour les théiculteurs et les caféiculteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible revenu de la population, d'où manque d'épargne à déposer dans les institutions financières ; - Manque d'hypothèques à présenter pour accéder aux crédits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un fonds de garantie pour faciliter l'accès aux crédits.
11. Coopératives et associations de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de plusieurs associations d'auto - développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Exigences difficiles d'octroi des crédits par les institutions de micro – finance aux associations d'auto développement ; - Procédures d'agrément officiel des associations d'auto -développement très longues et coûteuses ; - Insuffisance d'encadrement des associations naissantes ; - Manque de formation des associations en organisation et gestion de leurs biens 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les procédures d'agrément des associations - Encadrer les associations d'auto développement ; - Former continuellement les membres des associations et des coopératives en organisation et gestion
12. Transport et communication	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un réseau routier quoique difficilement praticable ; - Couverture partielle de la commune par 2 réseaux de téléphonie mobile 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais état des routes et pistes rurales; - Insuffisance du parc automobile pour le transport des personnes et des biens dans la commune - Manque de bureaux postaux dans la commune 	<ul style="list-style-type: none"> -Entretenir régulièrement les routes ; - Planter un bureau postal dans la commune. - Encourager les transporteurs à circuler dans toute la commune.

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
13. Education	<ul style="list-style-type: none"> - La population de la commune est consciente du rôle qu'elle doit jouer en matière de développement de l'éducation ; - Existence d'au moins une école primaire sur chaque colline de recensement ; - Implication effective des collectivités locales dans l'atteinte de l'objectif de scolarisation primaire universelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'infrastructures et équipements scolaires ; - Insuffisance de personnel enseignant qualifié ; - Manque de manuels des élèves et des enseignants ; - L'insuffisance des centres d'enseignement des métiers pour accueillir les déscolarisés et les non scolarisés ; - La non adéquation formation – emploi des lauréats des centres d'enseignement des métiers - Manque des marchés d'écoulement des produits des lauréats des centres d'enseignement des métiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire une école primaire par colline de recensement ; - Construire un collège communal dans chaque zone ; - Réhabiliter et équiper les écoles primaires existantes ; - Construire des homes pour enseignants; - Octroyer au chargé de la carte scolaire et à l'inspecteur communal des moyens de déplacement ; - Recruter le personnel enseignant qualifié ; - Multiplier les centres d'enseignement des métiers ; - Introduire de nouvelles filières dans les centres d'enseignement des métiers suivant la demande du marché de travail ;
14. Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Une population sensible à l'insuffisance des infrastructures sanitaires, des équipements et du personnel soignant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements sanitaires non équipés ; - Insuffisance du personnel soignant ; - Insuffisance de formation du personnel soignant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter et équiper les CDS existants ; - Doter les CDS d'un personnel qualifié et suffisant ; - Motiver et recycler le personnel soignant ; - Appuyer techniquement les CDS; - Approvisionner régulièrement les CDS en médicaments ;

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
15. Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Talents réels dans la fabrication des matériaux de construction ; - Existence des sites d'exploitation des matériaux de construction. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de crédits en faveur des producteurs des matériaux locaux de construction ; - Absence d'un circuit organisé de commercialisation des produits à base de terre cuite ; - Non respect des normes pour les produits fabriqués. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une politique nationale de promotion des matériaux locaux de construction réglementant la conformité de la production au respect de l'environnement (le gouvernement) ; - Promouvoir des associations et des groupements de la « filière habitat ».
17. Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de beaucoup de ressources en eau non exploitées dans la province : sources d'émergence, aquifères (eaux souterraines), étangs et cours d'eau ; - Relief généralement escarpé et mieux adapté à l'aménagement des sources d'eau à des fins d'adductions gravitaire, - économiquement moins onéreux par rapport au système par pompage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources financières limitées de l'Etat ; - Multitude d'infrastructures d'eau endommagées suite à la crise; - Torpillage du fonctionnement des RCE (détournement des fonds des RCE par leurs gestionnaires, ingérence des autorités administratives dans la gestion des fonds des RCE et leur utilisation à des fins, autres que celles de l'eau). - Manque de prise de conscience (de l'importance de la ressource eau) des gestionnaires des installations d'eau et de leurs usagers ; - Déboisement anarchique des bassins versants, conjugué avec l'effet néfaste des feux de brousse contribue fortement à la réduction du potentiel hydrique ; - Technologies utilisées très limitées et souvent inappropriées dans la mise en valeur des ressources eau ; - Insuffisance des techniciens bien formés en techniques d'alimentation en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et cartographier toutes les ressources en eau (source sources d'émergence, aquifères, étangs et cours d'eau), existantes dans la province ; - Réhabiliter toutes les infrastructures d'eau endommagées dans la province. - Redynamiser les structures de gestion des infrastructures d'eau (RCE) ; - Sensibiliser la population à la bonne utilisation, à la prise en charge de l'entretien et de la gestion des installations d'eau ; - Reboiser systématiquement tous les bassins versants et plateaux dénudés pour juguler la déperdition du potentiel hydrique de la province. - Mener une étude sur les techniques appropriées de mise en valeur des différents types de ressources en eau et les vulgariser ; - Former des techniciens en alimentation en eau en nombre suffisant ; - Elaborer un programme général d'approvisionnement en eau de la province ; - Mobiliser les financements pour la mise en œuvre du programme.

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
18. Jeunesse et sport	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des mouvements d'encadrement des jeunes à caractère religieux ; -Existence des clubs de jeux dans les différentes disciplines : football, basket-ball et le volley-ball ; -Existence de terrains de jeux quoiqu'en mauvais état. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse organisationnelle des jeunes qui ne peuvent pas se prendre en charge ; - Manque ou insuffisance de concertation et de collaboration entre les associations de jeunes ; - Modicité de moyens consacrés au secteur de la jeunesse et des sports ; - Manque ou insuffisance de coordination des activités relatives à l'encadrement de la jeunesse et des sports ; - Insuffisance des infrastructures sportives ; - Vétusté et manque d'entretien pour les infrastructures existantes ; - Manque d'équipements pour les clubs sportifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une structure chargée de la coordination des activités relatives à l'encadrement de la jeunesse et des sports, - Renforcer l'encadrement de la jeunesse et des sports par l'organisation des activités sportives et culturelles ainsi que des camps de travail, - Utiliser tous les moyens possibles pour multiplier et entretenir les infrastructures sportives, - Encourager et développer le sport féminin, le sport de masse et le sport traditionnel en favorisant la création des clubs.

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
19. Justice	- Existence d'un tribunal de Résidence dans la commune ;	<p><i>Tribunaux de résidence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lenteur caractérisée de la justice due à la complexité des procédures à suivre ; - Complexité des dossiers relatifs aux conflits liés aux terres, à la succession et à l'application du Code des personnes et de la famille ; - Personnel non qualifié; - Insuffisance du mobilier et matériel de bureau, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter les locaux des structures judiciaires de la province ; - Rendre opérationnel le centre de formation professionnelle de justice pour remédier à l'insuffisance du personnel qualifié ; - Améliorer les conditions de travail du personnel ; - Traduire les textes de lois en langue nationale (Kirundi) et les diffuser auprès de la population (Ministère). - Donner les moyens de communication au secteur - Allouer un budget conséquent au secteur de la justice ; - Appliquer le plan des réformes et de modernisation du système judiciaire ; - Réformer le cadre légal et clarifier les procédures pour pallier les lenteurs judiciaires et dans l'exécution des décisions rendues ; - Harmoniser les textes lacunaires en vue de les adapter à la protection des droits des populations ; - Accorder une rémunération motivante au personnel qualifié de ce secteur ; - Traduire les textes de loi en Kirundi et veiller à leur diffusion ;

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
20. Action sociale	Présence d'une multitude des intervenants dans le secteur.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de beaucoup de type de sinistrés : enfants orphelins, enfants de la rue, enfants soldats, enfants chefs des ménages, victimes des violences, veufs, mères célibataires, déplacés, rapatriés, handicapés, personnes âgées non assistées,... - Manque de soins de santé et des frais scolaires pour les enfants en difficultés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer un système de coordination des aides en faveur des sinistrés; - Créer des centres d'accueil et d'écoute pour les personnes traumatisées ; - Sensibiliser la population à la solidarité ; - Apprendre à la population les textes de lois protégeant les enfants et les personnes en difficultés ; - Sensibiliser la population à la prise en charge des enfants au niveau de la famille. - Désengorger certains secteurs judiciaires par la création d'autres dans le but d'alléger le volume de dossiers enregistrés dans certains tribunaux ; - Accélérer les procédures judiciaires pour le compte des justiciables

CONCLUSION

La commune Burambi s'étend sur trois régions naturelles à savoir l'Imbo, le Mumirwa et le Mugamba ; son climat est de type tropical tempéré de par l'altitude, avec 4 mois de saison sèche et 8 mois de saison pluvieuse. La pluviosité moyenne annuelle est d'environ 1.300mm ; les mois les plus arrosés vont de décembre en avril avec une moyenne de l'ordre de 200mm par mois (170 mm en mars et 232 mm en décembre). La température moyenne est de 24°C avec la moyenne des minima de 18.5°C. L'humidité relative moyenne est faible et avoisine 70 %. Les minima sont inférieurs à 50 % en raison sèche.

La flore est dominée par une forêt clairsemée et sèche. Les espèces végétales les plus importantes étant *Brachystegia* (Ihwa) et *Isoberlinia* (Igilimwe).

1.6.2. Faune.

La faune de la commune Burambi n'est pas riche. Elle est essentiellement constituée par une faune de reptiles, d'insectes et des oiseaux.

Concernant l'agriculture, les dix principales cultures vivrières de la commune par ordre d'importance sont : le manioc, la patate douce, le haricot, la pomme de terre, la banane, le maïs, la colocase. A cela s'ajoute le théier et le caféier comme cultures de rente.

S'agissant de l'élevage, la commune Burambi est de tradition pastorale. Un élevage extensif et semi intensif de bovins, caprins, ovins, porcins et volailles, est pratiqué dans cette commune. Le quasi totalité des infrastructures zoo sanitaires et équipements ne fonctionne plus.

Deux types d'artisanat (artisanat de production, artisanat de service) se développent petit à petit dans la commune Burambi.

S'agissant des formations géologiques, des gisements de sulfures de minerais, de diorites et argiles ont été découverts dans la commune.

En ce qui concerne l'énergie, la desserte en électricité dans la commune reste très faible et souvent limitée à quelques centres de la commune, faute de pouvoir de paiement des raccordements là où les possibilités existent.

Concernant les activités commerciales de la commune, elles sont essentiellement dominées par le commerce des produits agricoles aussi bien sur les marchés que dans les boutiques, la vente des animaux sur pied, les produits forestiers, quelques produits transformés, ainsi que les produits manufacturés.

Eu égard aux infrastructures routières, la totalité des routes en terres battues et pistes rurales sont en mauvais état ; ce qui constitue un enclavement pour certaines zones de la commune et un grand handicap aux échanges commerciaux avec les communes voisines.

Du point de vue de la dotation en postes et télécommunication, la commune n'a pas de bureau de poste. Malgré l'introduction du téléphone mobile sur le marché, la commune n'est pas encore totalement couverte.

S'agissant des banques et institutions financières, la commune n'a aucune institution financière. Les conditions d'accès au crédit et le taux d'intérêt pratiqué restent inaccessible aux fonctionnaires de l'Etat et aux agri éleveurs.

En ce qui concerne le tourisme et l'hôtellerie, la commune ne dispose ni site touristique ni hôtel.

Concernant l'action sociale, la commune enregistre plusieurs catégories d'enfants en difficultés, d'orphelins et autres sinistrés. Il s'agit des sinistrés de guerre, des enfants de la rue, des enfants dans la rue, des orphelins de père et de mère, des enfants chefs de ménage, des enfants indigents, des enfants soldats, des victimes de violences, des mères célibataires, des personnes handicapées, des déplacés de guerre et des rapatriés. Les efforts consentis par l'Etat et les associations caritatives pour venir en aide à ces groupes vulnérables, restent encore loin de répondre à leurs besoins les plus élémentaires.

Eu égard à l'habitat, deux types d'habitat (l'habitat groupé et habitat dispersé) sont rencontrés dans la commune dans de proportions de 9% et 91%. Il est à signaler que ces taux sont estimatifs.

Sur le plan sanitaire, la commune Burambi dispose de 4 centres de santé d'une capacité d'accueil de 91 lits. Les pathologies couramment rencontrées sont : les maladies diarrhéiques, le paludisme, les infections respiratoires aiguës et autres agents pathogènes.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, la commune Burambi dispose de 272 points d'eau gérés par la Régie Communale de l'Eau (RCE). Les points d'eau non fonctionnels représentent environ 48% ; ce qui dénote un mauvais fonctionnement des de RCE. Le nombre total de ménages par point d'eau fonctionnel est de 71. Le nombre de ménages s'approvisionnant au point d'eau fonctionnel à 500m de leur domicile est de moins d'un ménage.

Concernant le secteur éducation, la commune compte 3 niveaux d'enseignement :

- L'enseignement primaire : 49 écoles dont 20 à cycle complet. Ratio : 66 élèves/salle et 52 élèves/enseignant. Taux de redoublement : 30,7% ; taux d'abandon : 3,1%. Les filles représentent 47% des effectifs d'élèves du primaire.

- L'enseignement secondaire général: 3 écoles dont 1 à cycle complet. Ratio : 42 élèves/salle et 24 élèves /enseignant. Taux de redoublement: 2,9%; taux d'abandon : 0,6%.

Les filles représentent 40% des effectifs d'élèves du secondaire général.

Le personnel enseignant est de sexe féminin dans des proportions de 33% au primaire et de 5% au secondaire.

S'agissant du secteur jeunesse et sport, la commune dispose des associations de jeunes qui regroupent 360 jeunes dont 33% sexe féminin.

Eu égard au secteur justice, la commune compte 1 Tribunal de Résidence.

Comme personnel judiciaire spécialisé, il y a 1 Juge Président du Tribunal de Résidence assistés de 4 Juges et 5 greffiers.

Toutes les contraintes, les potentialités et les approches de solutions de chaque secteur d'activité sont consignées dans le chapitre des perspectives.

BIBLIOGRAPHIE

1. PNUD : La pauvreté au Burundi : le poids de la disparité 1998.
2. PAS : Cadre stratégique intérimaire de lutte contre la pauvreté au Burundi ; document synthèse sur le diagnostic des conditions de vie et de pauvreté 2001.
3. Ministère de l'action sociale et de la promotion de la femme : Politique sectorielle du ministère 2002-2004, 2002.
4. ISTEERU : Information du système d'information statistique sur la population au Burundi.
5. PNUD/PRRSLP : Plan opérationnel intégré de réintégration/réhabilitation des sinistrés et de lutte contre la pauvreté 2006.
6. Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique : Découpage administratif du Burundi 2005.
7. Banque Mondiale : Enquête participative sur la pauvreté au Burundi 1998.
8. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage : Rapport de réflexion sur le crédit agricole au Burundi 1998.
9. Gouvernement de la République du Burundi : Programme d'urgence 2006.
10. PAS : Evaluation des initiatives à la base 2000.
11. PAS : Evaluation des politiques et plans d'actions du secteur de la santé et des services connexes.
12. MISP/Département de la population : Estimation de la population burundaise par sexe et par groupes d'âge quinquennaux selon les circonscriptions administratives (provinces et communes 2005).
13. ISTEERU : Base de données pour les indicateurs du développement humain durable 1990-2000, mai 2002.
14. PAS : Evaluation et mise à jour des politiques et plans d'actions sectoriels de réduction de la pauvreté : Volet Agriculture et Développement du monde rural 2000.
15. PAS : Evaluation des politiques et plans d'actions de réinsertion et de réinstallation des sinistrés 2000.
16. PAS : Evaluation et mise à jour des politiques et plans d'actions sectoriels de réduction de la pauvreté : Volet Education et services connexes 2000.
17. PNUD/UNOPS : Monographie de la province du Sud Kivu (RDC) 1998.
18. DPAE/Bururi : Rapport annuel 1995.
19. MISP/PDCLCP : Plan triennal de développement socio-économique de la province Bururi (2001-2003) ; novembre 2000.
20. HCR
21. Direction Provinciale de l'Enseignement Bururi : Rapport annuel 2004-2005 et 2005-2006
22. Direction Provinciale de la Santé Bururi Rapport annuel 2005

23. Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction : population Burundaise de 1990 à 2003 : Estimation Projet BDI/99/P04-Appui à l'Elaboration et la mise en œuvre de la politique Nationale de la Population.
24. Ministère de la planification du Développement et de Reconstruction : appui à la prise en compte des questions de population dans les programmes de développement : Population Burundaise en 2003.
25. Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique ; Rép. Du Burundi-IFES USAID-Bujumbura-janvier 2005 : découpage administratif du Burundi 2005.
26. OCIBU : République du Burundi : Rapport Annuels 2001 ;2002 ;2003 ;2004 ;2005
27. OTB : République du Burundi : Rapports Annuels 2001 ;2002 ;2003 ;2004 ;2005.
28. SOGESTAL : Rapport ANNUELS 2003 ;2004 ;2005
29. COGERCO-République du Burundi : Rapports annuels 2001 ;2002 ;2003 ;2004 ;2005

ANNEXES

ATELIER PROVINCIAL DE VALIDATION DES MONOGRAPHIES COMMUNALES ET PROVINCIALE DE LA PROVINCE DE BURURI

PROCES VERBAL

L'an deux mille six, le troisième jour du mois d'août, se sont réunis autour du Conseiller Principal du Gouverneur de la province Bururi, tous les responsables sectoriels provinciaux et communaux dont liste en annexe, tous les administrateurs de communes, l'Antenne provinciale du Plan à Bururi et une équipe du Programme d'Appui à la Gouvernance, Sous Programme Planification Locale, pour procéder à la restitution et à la validation technique des projets de monographies communales et provinciale.

Cette validation est intervenue deux semaines après la remise des documents provisoires aux participants ci hauts cités pour lecture et correction.

Une journée de travail regroupant chaque sectoriel provincial et ses agents communaux a précédé la présente cérémonie de validation officielle.

Après présentation des corrections, amendements aux textes initiaux et enrichissements apportés par les différents responsables sectoriels aux niveaux communal et provincial, ainsi que les administrateurs communaux, les participants à l'atelier de restitution et validation technique ont adopté le fond et la forme des documents présentés.

Les documents validés sont :

1. La monographie de la commune Burambi
2. La monographie de la commune Bururi
3. La monographie de la commune Buyengerero
4. La monographie de la commune Matana
5. La monographie de la commune Mugamba
6. La monographie de la commune Rumonge
7. La monographie de la commune Rutovu
8. La monographie de la commune Songa
9. La monographie de la commune Vyanda

10. La monographie de la province Bururi

Fait à Bururi, le 03 août 2006.

L'Antenne provinciale
du Plan à Bururi

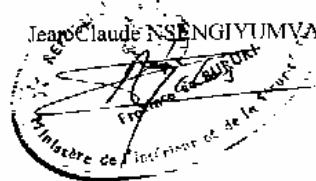
Edouard HATUNGIMANA

L'Expert représentant le SPPL

Prosper NIYOKINDI


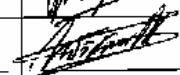
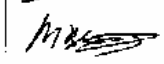
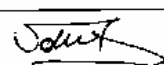
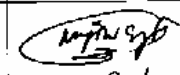
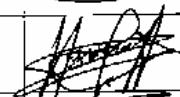
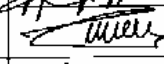
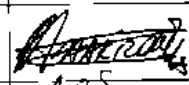
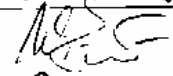
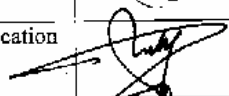
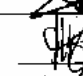
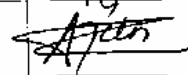

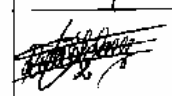
Le Conseiller Principal du Gouverneur
de la province Bururi

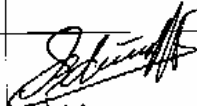
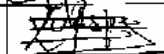
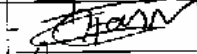
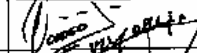
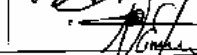
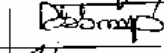
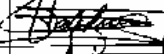
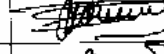

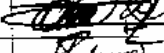
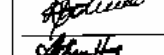
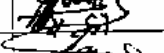

Jean Claude NSENGIYUMVA



**ATELIER DE RESTITUTION ET VALIDATION TECHNIQUE DES
MONOGRAPHIES COMMUNALES ET PROVINCIALE.**

Liste des responsables provinciaux et administrateurs communaux.

Noms et prénoms	Fonction	Secteur d'activité	Signature
1. NTIBINONUYE Léonidas	Conseiller au Cabinet du Gouverneur	Jeunesse, sport et culturel	
2. NDIKUMANA Salvator	CT/CPLS Bururi	Social/santé VIH/SIDA	
3. MBISAMAKORO Gérard	Chef de service/Agri Elev/DPAE	Agriculture et l'Elevage	
4. NYANDWI Vincent	Médecin vétérinaire provincial	Elevage	
5. NIYONGABO Joseph	Inspecteur Régional des forêts	Forêt	
6. BIZINDAVYI Epimaque	Chef de service pistes rurales	Transport	
7. NIMENYA Hermès	BPS	Santé	
8. HAKIZIMANA Zacharie	Chef du service planification DPE	Education	
9. NIYUNGEKO Edouard	Coordonnateur Régional FVS/AMADE	Santé /VIH/Sida	
10. GAKEZI Maurice	Chef Régional Sud de l'ONATEL	Communication	
11. HAKIZIMANA Thérèse	Cadre /Projet Bututsi	Action sociale	
12. NSENGIYUMVA J Claude	Conseiller Principal du Gouverneur	Eau	
13. BIZIMANA Déo	Juge Président du Tribunal de Grande Instance	Justice	
14. RIVUZIMANA J Claude	Chef d'Antenne d'Urbanisme et Habitat en zone Sud	Habitat	

Noms et prénoms	Fonction	Secteur d'activité	Signature
15. HATUNGIMANA Edouard	APP Bururi	MPDRN	
16. NDAYISENGA Spéciose	Journaliste	ABP Bururi	
17. HABONAYO Augustin	COPEF	Jeunesse et sport	
18. NIYONIZIGIYE Albin	PRASAB	Agriculture	
19. NDAYUBAHA Emmanuel	Chef de Région Sud Régideso	Eau et Energie	
20. RIBAKARE Pierre Paul	Commune Bururi	Tous les secteurs	
21. NDIKUMASABO Raphaël	Commune Songa	Tous les secteurs	
22. MANTRAKIZA Eraste	Commune Burambi	Tous les secteurs	
23. NGENDABIZI Innocent	Commune Buyengeru	Tous les secteurs	
24. NIZIGIYIMANA Juma Eric	Commune Rumonge	Tous les secteurs	
25. NDIZIGIYE Félicité	Commune Mugamba	Tous les secteurs	
26. HAGFRIMANA Emmanuel	Commune Matana	Tous les secteurs	
27. NDUWIMANA Cyprien	Commune Vyanda	Tous les secteurs	
28. NJEJIMANA Adélin	Commune Rutovu	Tous les secteurs	